



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

Le mardi 1^{er} décembre 2020

Président : L'honorable Wayne Easter



Comité permanent des finances

Le mardi 1er décembre 2020

• (1605)

[Traduction]

Le président (L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.)): La séance est ouverte.

Bienvenue à la huitième séance du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Conformément à l'ordre de renvoi du 19 novembre 2020, le Comité entreprend son étude sur les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2021.

La séance d'aujourd'hui se déroulera de façon hybride, conformément à l'ordre de la Chambre du 23 septembre 2020. Les délibérations d'aujourd'hui seront accessibles depuis le site Web de la Chambre des communes. Comme vous le savez, la webdiffusion affiche toujours la personne qui parle, plutôt que l'ensemble du Comité.

Je crois que tout le monde ou presque connaît les règles, alors je vais les sauter pour sauver du temps. Nous avons quatre témoins et seulement une heure, alors nous avons peu de temps.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. Nous en accueillons quatre aujourd'hui.

Je tiens d'abord à remercier la plupart des témoins présents aujourd'hui qui ont envoyé leur mémoire avant le 15 août. Merci beaucoup.

Nous allons commencer par l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Nous accueillons M. Villeneuve, directeur général.

Monsieur Villeneuve, vous avez la parole. Je vous demanderai de ne pas dépasser cinq minutes lorsque vous ferez votre allocution d'ouverture, afin que nous ayons le plus de temps possible pour discuter. Merci beaucoup.

M. Michael Villeneuve (directeur général, Association des infirmières et infirmiers du Canada): Merci, monsieur le président.

J'aimerais d'abord souligner que je m'adresse à vous aujourd'hui depuis le territoire traditionnel des Algonquins Anishnaabeg.

Je m'appelle Mike Villeneuve et je suis le directeur général de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. Je travaille directement et indirectement pour le système de la santé depuis plus de 40 ans, dont 37 ans à titre d'infirmier autorisé.

Je remercie énormément le Comité de me donner l'occasion de présenter les recommandations de l'AIIC, l'organisme qui représente les infirmiers et infirmières du Canada à l'échelle du pays et du globe.

Le monde traverse une crise extraordinaire, et les infirmiers et infirmières, qui sont le plus grand groupe de professionnels de la santé au Canada, doivent s'acquitter d'une tâche énorme d'un bout à l'autre du pays. Le nombre de cas augmente de façon alarmante, et nous sommes particulièrement préoccupés par la propagation de la maladie dans les collectivités autochtones et éloignées ainsi que par la transmission aux personnes vulnérables. Ces personnes sont disproportionnellement touchées.

Nous avons appris des leçons importantes tout au long de la pandémie. Nous avons dû faire face à des défis dans la préparation à la pandémie partout au pays et nous avons constaté les effets dévastateurs de cette maladie dans les foyers de soins de longue durée. Nous avons aussi vu comment notre système de santé peut s'adapter rapidement à l'élargissement des soins virtuels.

Dans le mémoire que nous avons présenté en août, nous recommandions toute une série de mesures, mais je veux mettre l'accent sur trois en particulier.

Premièrement, nous voulons fortement recommander au gouvernement fédéral d'assumer un rôle de premier plan pour changer le visage de la vieillesse dans notre pays. Malgré l'impact dévastateur que nous avons observé dans les foyers de soins de longue durée au cours des premiers mois de la pandémie, la deuxième vague continue de révéler les vulnérabilités du secteur. Nous avons tiré des leçons, mais il reste des problèmes critiques du côté du personnel, des fournitures et des installations physiques.

Afin d'affronter les difficultés, l'AIIC demande au gouvernement fédéral de diriger l'élaboration de normes nationales pour les foyers de soins de longue durée. Nous avons été encouragés de voir, dans l'Énoncé économique de l'automne, qu'il y aurait de nouveaux investissements. Nous avons aussi été heureux qu'il ait été question de normes nationales dans le discours du Trône et d'aider les gens à vieillir à la maison. Nous encourageons fortement le Comité à soutenir l'élaboration de ces normes.

De plus, il est crucial que les transferts fédéraux en santé répondent aux besoins de la population vieillissante du Canada. On estime que le vieillissement entraînera une augmentation de 20 % des dépenses de santé au cours des 10 prochaines années. Nous exhortons le Comité à soutenir le supplément démographique au Transfert canadien en matière de santé, étant donné que la pandémie a beaucoup aggravé les difficultés que vivent les aînés. Le supplément renforcerait la capacité des provinces et des territoires de fournir des soins de longue durée en investissant dans toutes les étapes de soins: les soins à domicile, les soins communautaires, les soins de longue durée, les soins palliatifs et les soins de fin de vie.

Notre deuxième recommandation est de renforcer davantage la préparation aux pandémies. Nous devons tous poursuivre nos efforts de lutte contre la pandémie. Le combat est loin d'être terminé. Malgré la promesse d'un vaccin qui se dessine à l'horizon, notre situation d'urgence chronique ne se résorbera pas avant des mois. Selon une étude récente, l'une des trois plus grandes préoccupations du personnel infirmier est l'approvisionnement en équipements de protection individuelle pendant la seconde vague de la pandémie. Les investissements de 2021 doivent garantir la disponibilité de l'équipement de protection individuelle, la capacité de procéder à des tests viraux et de retracer les contacts et la distribution équitable des vaccins, en particulier pour les populations vulnérables.

Enfin, l'AICC encourage le Comité à soutenir l'élargissement des soins virtuels. L'accélération soudaine des soins virtuels a été la bienvenue, parce que notre système de santé attend depuis longtemps le passage aux soins virtuels. Même si certains obstacles persistent, le recours aux soins virtuels devrait être accru. Les soins virtuels permettent de réduire les coûts et d'améliorer l'accès aux soins de santé, en particulier pour les collectivités autochtones et les collectivités rurales ou éloignées ainsi que pour les gens qui ont de la difficulté à accéder, pour une raison ou pour une autre, aux soins de santé primaires. Cependant, pour élargir l'accès aux soins virtuels, il faudrait que tout le monde ait accès à une connexion Internet rapide et abordable, et nous savons que le gouvernement peut aider à cet égard, en faisant jouer sa grande influence.

Pour terminer, je n'ai pas besoin de vous dire que la pandémie de COVID-19 a perturbé de façon sans précédent les systèmes sociaux, économiques et de santé partout dans le monde. Malgré tout, nous avons maintenant la possibilité d'apporter des changements essentiels à notre système de santé et de créer ainsi une société plus sécuritaire, plus saine et plus équitable pour tous et pour toutes.

Merci, monsieur le président. Je ferai de mon mieux pour répondre aux questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Villeneuve, et merci encore une fois de votre mémoire.

La parole va maintenant à M. Saul, président-directeur général des Centres communautaires d'alimentation du Canada.

Monsieur Saul, vous avez la parole.

M. Nick Saul (président-directeur général, Centres communautaires d'alimentation du Canada): Merci, monsieur le président. Bon après-midi, et merci de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. J'espère que vous allez tous bien, malgré la période mouvementée et déstabilisante que nous traversons.

Je suis accompagné de ma collègue, Sasha McNicoll, notre responsable des politiques. Nous répondrons tous les deux à vos questions.

Centres communautaires d'alimentation du Canada est un organisme national qui crée des centres et des programmes communautaires d'alimentation dynamiques dans les quartiers défavorisés d'un bout à l'autre du pays. Nous comptons plus de 200 organisations partenaires et, grâce à elles, nous offrons du soutien aux personnes démunies qui vivent de l'insécurité alimentaire. Notre but est de nous assurer que ces personnes mangent bien, d'accroître leur sentiment d'appartenance communautaire et de favoriser la justice sociale.

Je ne vais rien apprendre au Comité en disant que la COVID a aggravé certaines des inégalités sociales les plus profondes qui pèsent depuis longtemps sur les collectivités avec lesquelles nous travaillons. L'insécurité alimentaire a grimpé de 39 %, une augmentation alarmante. Cela veut dire qu'un Canadien sur sept a maintenant de la difficulté à se nourrir. Nous avons entendu le même son de cloche de nos partenaires, qui ont constaté que les besoins dans les collectivités ont monté en flèche. Par exemple, Le Dépôt centre communautaire d'alimentation, à Montréal, a dû s'installer dans un aréna pour être en mesure de répondre aux besoins des gens qui demandent de l'aide.

Le gouvernement fédéral, en réaction à la crise, a créé le Fonds d'urgence pour la sécurité alimentaire, un fonds de 200 millions de dollars. Combiné aux autres fonds privés, ce fonds gouvernemental nous a aidés à fournir de la nourriture saine à un demi-million de Canadiens et de Canadiennes. Cependant, nous savons que la bienfaisance alimentaire ne règlera pas le problème à long terme. Pour réduire l'insécurité alimentaire au Canada, il faut réduire la pauvreté en augmentant les revenus. Par exemple, l'Allocation canadienne pour enfants a permis de réduire de 30 % l'insécurité alimentaire grave chez les familles avec enfants. Chez les personnes qui atteignent l'âge de 65 ans et qui deviennent admissibles aux prestations pour les aînés, comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le Régime de pensions du Canada, le risque d'insécurité alimentaire diminue de 50 % au total.

C'est le temps maintenant de donner suite à ces réussites et de mettre en place un plan de relance équitable pour l'après-COVID et de poursuivre les efforts afin de réduire la pauvreté de 50 %, comme cela est prévu dans la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté.

Dans notre mémoire prébudgétaire, nous proposons deux façons d'y arriver. Premièrement, il faut rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées. À cet égard, Centres communautaires d'alimentation du Canada est heureux qu'une prestation pour les personnes handicapées ait été mentionnée dans le discours du Trône. Au total, 2,7 millions de Canadiens et Canadiennes vivent avec un handicap grave ou très grave. Ces Canadiens et Canadiennes sont plus susceptibles d'être sans emploi, et 30 % touchent un revenu au-dessous de la mesure de faible revenu. Parce que le crédit d'impôt pour les personnes handicapées n'est pas remboursable, cependant, il ne sert qu'à diminuer les impôts à payer et il a donc peu d'utilité pour les personnes handicapées à faible revenu qui ne paient pratiquement aucun impôt sur le revenu. Si le crédit d'impôt pour personnes handicapées était remboursable, cela donnerait aux Canadiennes et Canadiens à faible revenu et qui ont une invalidité grave ou prolongée jusqu'à 1 300 \$ par année. Cela peut sembler peu, mais, pour une personne seule qui dépend des mesures de soutien aux personnes handicapées qui vit en Ontario, cela représente une augmentation de 9 % de son revenu. Le gouvernement fédéral devrait aussi envisager d'augmenter le crédit d'impôt pour les personnes handicapées.

Notre deuxième recommandation est que le gouvernement étudie la possibilité de créer un crédit d'impôt à l'emploi remboursable. Comme je l'ai mentionné, l'Allocation canadienne pour enfants et les prestations aux aînés ont permis de réduire la sécurité alimentaire pour les familles avec enfants et les personnes âgées, mais, parallèlement, la pauvreté a augmenté chez les adultes seuls, qui représentent maintenant 43 % des Canadiens en situation d'insécurité alimentaire. De plus en plus, les adultes en âge de travailler se retrouvent piégés dans une situation de pauvreté en raison des emplois peu rémunérés qu'ils occupent et des prestations d'aide sociale insuffisantes. Les deux tiers des personnes touchées par l'insécurité alimentaire tirent la majeure partie de leur revenu de leur emploi; le problème, c'est que les emplois disponibles ne sont pas assez bien rémunérés pour que ces personnes puissent vivre dans le confort et la dignité. D'ailleurs, bon nombre des secteurs les plus prospères de la dernière décennie — dont le commerce au détail, l'hébergement et la restauration — offrent les pires emplois en matière de revenus et d'avantages sociaux.

Un grand nombre d'adultes à faible revenu dépendent de l'aide sociale provinciale ou territoriale, mais, partout au Canada, cette aide est bien en dessous du seuil de pauvreté. En Ontario, par exemple, une personne seule qui touche l'aide sociale recevra 733 \$ par mois, ce qui équivaut à un tiers du seuil de la pauvreté. Si nous voulons réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030, la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté devra fournir une aide plus importante aux personnes seules âgées de 18 à 64 ans. Un crédit d'impôt à l'emploi remboursable permettrait d'augmenter le revenu des travailleurs à faible revenu et des personnes qui dépendent de l'aide sociale, en plus de hausser le seuil de revenu minimum sous lequel aucun Canadien ne devrait vivre.

Pour des raisons autant morales qu'économiques, nous voulons créer une société axée sur la réussite, mais ce n'est pas notre seul but: si nous assurons une plus grande équité, cela nous protégera aussi contre les perturbations futures. La bonne chose à faire, c'est tout simplement de créer un seuil de revenu minimum sous lequel aucun Canadien ne devrait vivre, et le fait de rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées et de créer un crédit d'impôt à l'emploi remboursable contribuerait énormément et concrètement à ce but.

Je tiens à vous remercier à nouveau de l'occasion d'être avec vous aujourd'hui pour discuter des façons dont nous pouvons réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté au Canada. Mme McNicoll et moi sommes prêts à répondre à vos questions.

• (1610)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Saul. Vous avez terminé pile à temps. C'est un bon début.

La parole va maintenant à M. Thorson, de Compétences Canada.

M. Shaun Thorson (directeur général, Compétences Canada): Merci, monsieur le président.

Avant de commencer, j'aimerais d'abord souligner que je m'adresse à vous depuis le territoire non cédé du peuple algonquin anishinaabe.

Je tiens à remercier le Comité de m'avoir invité à témoigner devant vous aujourd'hui.

La mission de Skills/Compétences Canada est d'encourager et de soutenir une approche coordonnée à l'échelle nationale pour la pro-

motion des métiers spécialisés et des technologies auprès des jeunes et de leurs collectivités.

Par l'intermédiaire de ses organisations membres dans chaque province et territoire, SCC est en mesure de rejoindre chaque année plus de 100 000 jeunes Canadiens. Avec l'aide de nos nombreux partenaires des secteurs public et privé, y compris des centres de formation syndicaux, des instituts de technologie, des écoles polytechniques et des collèges communautaires, SCC aide à réduire l'écart, au chapitre des compétences, qui affecte un grand nombre de secteurs d'un bout à l'autre du pays.

SCC est peut-être le plus connu pour ses Olympiades des métiers et des technologies, où nous donnons aux étudiants l'occasion d'utiliser des outils et de l'équipement afin de leur faire découvrir toutes les options de carrière qui s'offrent à eux. Pour ceux qui n'ont jamais assisté à l'une de nos olympiades, nous démystifions un grand nombre de métiers en organisant des événements dans les installations accessibles au public, où les visiteurs peuvent regarder les compétiteurs préparer un repas quatre services; construire des structures, y compris des structures pour les services électriques et les services d'eau; réparer des véhicules; et créer des réseaux de technologies de l'information, des sites Web et bien plus encore. De plus, les étudiants des écoles locales peuvent essayer nos stations interactives et participer à nos activités technologiques.

Alors que notre pays continue d'affronter les impacts de la COVID-19, nous croyons qu'une économie et une relance axées sur les compétences contribueront à renforcer nos collectivités.

Selon une enquête nationale que nous avons réalisée en juillet, près de 8 Canadiens sur 10 croient que la pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'importance des nombreux travailleurs essentiels dans les métiers spécialisés et dans les secteurs de la technologie.

La sensibilisation accrue des Canadiens à l'égard des nombreux emplois essentiels dans les métiers spécialisés et le secteur des technologies constitue une occasion d'attirer et de constituer une main-d'œuvre diversifiée et inclusive, qui contribuera à renforcer notre pays.

La possibilité d'augmenter la fabrication intérieure, de lancer de nouveaux projets d'infrastructure et d'accroître les retombées technologiques nous permettra peut-être de revenir aux niveaux d'avant la COVID-19 et même de stimuler l'économie, mais pour cela, le Canada aura besoin de la bonne combinaison de compétences pour répondre aux demandes.

À cette fin, non seulement les jeunes, mais aussi — devrais-je dire surtout — les personnes qui influencent les choix professionnels des jeunes, comme les parents, les enseignants et les employeurs, doivent être ciblés par les activités de sensibilisation. Si nous voulons constituer une main-d'œuvre diversifiée pour le Canada, les parents doivent encourager leurs enfants à explorer un grand nombre d'options de carrière. Il faut que les enseignants et les instructeurs comprennent le système de formation des apprentis et la certification Sceau rouge, afin de pouvoir donner une formation pertinente, une orientation et un appui pour ces carrières.

Il faut aussi que les employeurs embauchent des apprentis et soutiennent le modèle de formation sur le lieu d'emploi, comme cela se fait depuis le Moyen Âge.

Notre enquête de juillet a aussi révélé que 46 % des Canadiens ne connaissent pas vraiment le système de formation des apprentis. C'est sûrement ce manque de connaissance qui explique que notre nation a de la difficulté à recruter des gens dans ces métiers.

La plupart des Canadiens savent comment fonctionnent les régimes d'éducation plus traditionnels, et c'est pourquoi il est plus facile pour eux d'appuyer ces modèles d'enseignement. En comparaison, la formation des apprentis, où 80 % de la formation se fait sur les lieux de travail et 20 % à l'école, est très différent du modèle d'éducation où l'apprentissage se fait souvent dans un seul établissement de formation.

Dans l'ensemble, nous constatons que les compétences nécessaires dans ces industries sont en train de changer rapidement, ce qui nous force à examiner les retombées de notre stratégie de développement des compétences et à chercher des moyens d'adapter rapidement nos programmes de formation. Dans le contexte de la pandémie actuelle, et aussi de la numérisation grandissante du monde, les métiers spécialisés et les professions de la technologie n'ont jamais été aussi pertinents et intéressants.

En conséquence, il ne serait que logique pour le gouvernement fédéral, par l'entremise de diverses approches adaptées, d'investir davantage dans la promotion de ces choix de carrière et dans la sensibilisation. Avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral doit trouver des façons de soutenir les occasions de développement des compétences et de formation modernes qui permettront, de façon très concrète, de répondre aux besoins économiques de l'avenir.

Pour terminer, je vais présenter nos recommandations.

Premièrement, le gouvernement fédéral devrait financer la promotion et l'orientation des métiers spécialisés et des professions des technologies qui ciblent les jeunes sous-représentés et les personnes en réorientation professionnelle, dont les femmes, les résidents des collectivités mal desservies, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres de la communauté LGBTQS+.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral devrait financer des initiatives nationales de sensibilisation visant à renseigner les parents sur le fonctionnement de la formation des apprentis, sur l'importance des compétences essentielles et sur la reconnaissance de la mention Sceau rouge — MSR — la norme du Sceau rouge attestant la certification dans un métier spécialisé.

Troisièmement, le gouvernement fédéral devrait soutenir les travaux nécessaires pour cerner les technologies actuelles et émergentes et déterminer comment ces technologies sont et seront appliquées dans les modèles de formation des apprentis et dans les métiers du secteur de la technologie.

Enfin, le gouvernement fédéral devrait soutenir la création d'une stratégie multisectorielle axée sur les compétences qui relierait entre elles les recommandations 1, 2 et 3 dans une approche globale de promotion et de développement des compétences dont le Canada a besoin maintenant et dont il aura besoin dans l'avenir.

• (1615)

Je suis prêt à répondre aux questions du Comité.

Merci.

Le président: La parole va maintenant à M. Patrick Bateman, président par intérim de Hydroélectricité Canada.

• (1620)

[Français]

M. Patrick Bateman (président par intérim, Hydroélectricité Canada): Bonjour.

D'abord, je vous remercie, monsieur le président, madame la greffière du Comité et membres du Comité, de m'avoir donné l'occasion, en tant que représentant d'Hydroélectricité Canada, de venir vous parler dans le cadre de ces consultations prébudgétaires.

[Traduction]

Merci aux membres du Comité et à tous ceux qui contribuent à la présente consultation de soutenir et de servir nos collectivités pendant cette période difficile.

Je vous parle aujourd'hui depuis le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin, et je suis très reconnaissant d'avoir le plaisir d'y travailler et d'y vivre.

Hydroélectricité Canada est l'association industrielle nationale qui parle au nom des producteurs d'hydroélectricité et de leurs fournisseurs de biens et services. L'électricité est un service essentiel, et l'hydroélectricité représente 60 % de la production d'électricité totale du Canada.

Depuis plus d'un siècle, notre secteur joue un rôle clé: nous gardons les lumières allumées au Canada. Grâce à la préparation et aux interventions de nos membres et de notre effectif, nous avons assuré le fonctionnement fiable de plus de 500 centrales hydroélectriques depuis le début de la pandémie. Ces centrales alimentent des services essentiels comme les hôpitaux, les réseaux de communication et les chaînes d'approvisionnement alimentaire d'un océan à l'autre.

Au début du mois de mars, lorsque la réalité de la pandémie a frappé, notre secteur était au beau milieu de ses préparatifs en vue des crues printanières, qui accroissent les demandes et la pression sur nos infrastructures. Vers la mi-mars, nous avons déjà rapidement mis en place les mesures et les protocoles d'intervention pour réagir à la pandémie. Seuls les travaux essentiels pour le fonctionnement sécuritaire, fiable et optimal du parc de production ont été exécutés; tous les autres ont été reportés.

Nous avons changé de manière radicale les pratiques professionnelles, au bureau et sur le terrain, afin d'assurer la santé et la sécurité de nos employés et des entrepreneurs. Nous sommes fiers du rôle que nous jouons pour soutenir les efforts du Canada dans la lutte contre la pandémie.

Actuellement, le gouvernement fournit une aide d'urgence pour répondre aux besoins les plus pressants. La pandémie est loin d'être terminée. Une fois que la période la plus dangereuse sera passée, l'économie aura besoin d'être sérieusement stimulée, et cela doit être fait de deux façons: les Canadiens doivent retourner au travail, et nous devons lutter contre les changements climatiques.

Le Canada est l'un des rares pays dans le monde qui ait la possibilité unique d'atteindre et même de dépasser 90 % de production électrique sans émissions. Nous avons un avantage compétitif grâce à nos ressources électriques abondantes, diversifiées, propres et renouvelables, y compris l'hydroélectricité. En misant sur nos forces, en tirant parti des avantages compétitifs existants et en créant les conditions propices aux investissements, le Canada pourra soutenir les efforts de relance et renforcer les priorités de croissance propres.

Les investissements de notre industrie dans la réfection et le réaménagement des installations existantes permettent d'augmenter la production d'électricité et la capacité de stockage, à un très faible coût unitaire et avec une empreinte écologique minimale. Grâce aux nouvelles capacités de transport d'électricité, nous pouvons acheminer de l'énergie renouvelable, propre et abondante vers les régions qui éliminent graduellement le charbon. L'eau stockée dans nos réservoirs peut servir de batterie pour équilibrer l'offre et la demande.

Des projets comme les installations hydroélectriques à accumulation par pompage, qui utilisent l'eau et la gravité pour emmagasiner et générer de l'électricité, et le projet d'hydrogène vert, par exemple, assureront l'intégration fiable des diverses ressources d'énergie renouvelable, comme l'énergie éolienne et solaire.

Ces investissements potentiels représentent des dizaines de milliers d'emplois et permettraient d'éviter l'émission de centaines de millions de tonnes de gaz à effet de serre annuellement. Comme nous l'indiquons dans le mémoire que nous avons présenté au Comité en août, il existe des façons de créer les conditions nécessaires afin que les projets d'énergie propre et renouvelable puissent aller de l'avant.

Une façon est d'élaborer et de mettre en œuvre de solides mesures de décarbonisation de l'approvisionnement électrique du Canada. Nous avons bien accueilli l'annonce du projet de loi C-12 et la mention dans l'Énoncé économique de l'automne de l'importance des interactions stratégiques de transmission.

Une autre façon est d'élaborer et de mettre en place de solides mesures pour le remplacement de combustible, c'est-à-dire pour remplacer les combustibles fossiles utilisés dans le transport, l'industrie et les bâtiments par de l'électricité propre et renouvelable. Nous saluons les mesures présentées dans l'Énoncé économique de l'automne sur l'électrification, et nous avons hâte à la norme sur les combustibles propres.

Une troisième façon est de veiller à ce que les lois fédérales ne créent pas un fardeau indu ou trop contraignant pour les producteurs d'hydroélectricité; il faut éviter que le contexte réglementaire ne nuise aux investissements dans les projets existants ou à venir.

Malgré l'abondance de l'électricité propre au Canada, seulement 20 % de l'énergie que nous utilisons est électrique. Un accroissement de la demande en électrification, combiné à une politique climatique à long terme stable et rigoureuse, est critique pour notre secteur, si nous voulons optimiser nos investissements au cours des prochaines années et contribuer à la reprise du Canada, une reprise qui sera durable, nationale et renouvelable.

• (1625)

Je vous remercie à nouveau de m'avoir invité à témoigner. Je suis prêt à répondre à toutes les questions du Comité.

Le président: Merci à tous de nous avoir présenté vos exposés, et merci d'avoir respecté le temps. Nous avons vos recommandations par écrit également.

Nous allons commencer le premier tour de questions. Je rappelle aux membres du Comité que nous n'avons pas une séance d'une heure et demie comme d'habitude. Nous avons seulement une heure, alors il y aura quatre questions de six minutes et deux questions de cinq minutes, et ce sera probablement tout. Si vous voulez partager votre temps, dites-le moi.

Nous allons commencer par M. Kelly. Vous avez six minutes.

M. Pat Kelly (Calgary Rocky Ridge, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins. Je vais essayer de poser une question ou deux à chacun d'entre vous. Je vais commencer par Compétences Canada.

Monsieur Thorson, vous avez parlé d'un manque de compétences. Pourriez-vous fournir plus de détails et nous dire quels sont les besoins à combler dans le marché du travail et dans quels secteurs et quelles sont les compétences les plus en demande qui manquent à notre population active?

M. Shaun Thorson: Je crois que, quand on parle d'un manque de compétences, il est surtout question des compétences pertinentes qui sont nécessaires dans diverses professions. Il est parfois difficile de cibler ces lacunes au chapitre des compétences à l'échelle du pays, parce qu'il y a des différences régionales qui ont vraiment une incidence sur ces professions. Par exemple, il y a les professions de monteurs de conduites à vapeur et de tuyauteurs. Les électriciens sont aussi en demande. En ce qui concerne les soudeurs, il y a certains niveaux de certification qui sont en demande.

Cependant, je crois que le plus important, c'est que nous voulons vraiment faire en sorte que les étudiants, les jeunes et la population en général comprennent qu'il y a d'autres options de carrière qui s'offrent à eux.

Comme je l'ai mentionné, pendant la pandémie et en particulier au printemps, alors que nous avions vraiment besoin de systèmes de transport pour approvisionner les épiceries en aliments, de gens pour réparer ces véhicules et de nos systèmes de communication, et que nous devions aussi nous assurer que les réseaux électriques fonctionnaient comme il le fallait, afin que nous puissions tous fonctionner à la maison, il est devenu très évident pour tout le monde que nous avions sans conteste besoin de gens dans ces métiers spécialisés. Cela représente un défi partout au pays.

M. Pat Kelly: Vous avez mentionné spécifiquement dans votre recommandation que le gouvernement fédéral devrait fournir des fonds, puis vous avez parlé de façon plus générale de programmes ciblant les populations sous-représentées dans divers métiers et du recyclage professionnel. Y a-t-il des programmes précis dont vous aimeriez nous parler ou que vous voudriez mentionner, dans le temps que vous avez avec nous?

M. Shaun Thorson: Je crois que nous devons incontestablement souligner les histoires de réussite et les personnes qui représentent une main-d'œuvre diversifiée et inclusive. Nous voulons nous assurer que les gens dans les collectivités puissent s'identifier à quelqu'un.

M. Pat Kelly: Mais vous ne ciblez aucun programme en particulier, n'est-ce pas?

M. Shaun Thorson: Nous ne ciblons aucun programme en particulier, mais je dirais que notre but, quand nous essayons d'approcher ces personnes, c'est que les jeunes et leurs parents puissent faire l'essai des outils et des équipements.

M. Pat Kelly: Je vais maintenant m'adresser à M. Saul, s'il vous plaît.

Vous avez dit dans votre allocution que les mesures d'aide à elles seules ne suffisent pas à régler le problème de l'insécurité alimentaire à long terme. Je suis tout à fait d'accord avec vous. La pandémie a accru de façon considérable les attentes envers vos organisations membres, et je crois que personne ne serait surpris si je disais que le retour au travail en toute sécurité et le plus rapidement possible du plus grand nombre de personnes possible permettrait assurément d'alléger les demandes, du moins en partie.

Pour revenir à vos recommandations spécifiques sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées, je vais vous laisser nous en dire un peu plus là-dessus. Je vous laisse même le champ libre, si vous voulez nous donner plus de détails sur votre première recommandation et nous dire comment vous croyez que cela fonctionnerait, et peut-être parler aussi des fonds existants pour les Canadiens handicapés.

• (1630)

M. Nick Saul: Je vais laisser ma collègue, Mme McNicoll, parler du crédit d'impôt pour personnes handicapées, mais avant, j'aimerais réagir très rapidement à vos préoccupations à propos de la bienfaisance.

La nourriture ne peut pas régler le problème de la faim; seul le revenu le peut. Si vous devez ne retenir qu'une chose de notre exposé, c'est ça. Nous devons nous assurer que les gens ont assez d'argent dans leurs poches pour prendre les décisions qu'ils doivent prendre. Comme je l'ai dit dans mon allocution, 65 % des gens en situation d'insécurité alimentaire au Canada participent au marché du travail, ce qui montre à quel point les emplois qu'ils occupent sont précaires et peu rémunérateurs. Quatre millions et demi de Canadiens vivent de l'insécurité alimentaire, ce qui veut dire qu'ils se préoccupent toujours de leur prochain repas, parce qu'ils ne savent jamais s'ils auront de quoi manger. La seule façon de régler ce problème, c'est de prendre des mesures relatives au revenu.

Rapidement, je vais céder la parole à Mme McNicoll, pour qu'elle puisse vous parler du crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Mme Sasha McNicoll (responsable des politiques, Centres communautaires d'alimentation du Canada): Je crois, comme M. Saul l'a mentionné, que les personnes qui touchent des prestations d'aide aux personnes handicapées en Ontario... Si vous êtes une personne seule, vous touchez environ 1 100 \$ par mois, ce qui n'est clairement pas suffisant pour couvrir le coût de la vie, sans parler des coûts supplémentaires qui sont souvent liés aux handicaps. Si le crédit d'impôt pour personnes handicapées était remboursable, cela aiderait énormément les gens qui vivent du soutien provincial ou territorial aux personnes handicapées.

Le président: Je suis désolé, monsieur Kelly, mais vous avez un peu dépassé votre temps.

M. Pat Kelly: Je croyais avoir six minutes.

Le président: Oui. Vous avez eu six minutes et 20 secondes. Le temps file.

La parole va maintenant à Mme Dzerowicz et à M. Fragiskatos, qui partagent leur temps.

Allez-y, madame Dzerowicz.

Mme Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai mon chronomètre, mais interrompez-moi quand même à trois minutes. Je demanderais à tout le monde de répondre aussi brièvement que possible.

D'abord, je veux dire un énorme merci à tous les témoins de nous avoir présenté d'excellents exposés sur des sujets importants. Au cas où nous ne vous posons pas de question aujourd'hui, sachez que nous avons très bien entendu vos recommandations.

Ma première question s'adresse à Centres communautaires d'alimentation du Canada.

Encore une fois, merci d'avoir témoigné devant le Comité. Rapidement, j'ai deux questions pour vous. J'ai très bien compris votre recommandation sur le crédit d'impôt pour personnes handicapées et sur la création d'un crédit d'impôt à l'emploi pour personnes seules. Avez-vous des chiffres à nous donner sur ce que ces crédits d'impôt coûteraient à notre gouvernement et sur le nombre de Canadiens que l'un et l'autre crédit pourraient aider?

M. Nick Saul: Je vais laisser Mme McNicoll répondre.

Mme Sasha McNicoll: Pour ce qui est du crédit d'impôt pour personnes handicapées, le Centre canadien de politiques alternatives a estimé qu'il en coûterait environ 370 millions de dollars par année pour en faire un crédit remboursable pour les personnes qui en bénéficient présentement, soit 1,2 million de Canadiens et Canadiennes, je crois. Cependant, si ce crédit d'impôt était remboursable, probablement que des personnes qui ne l'ont pas demandé jusqu'ici, mais qui y sont tout de même admissibles, le demanderaient. Donc, si les gens changeaient d'idée, le coût serait peut-être plus élevé, mais ce serait autour de 370 millions de dollars par année.

Pour ce qui est du crédit d'impôt à l'emploi, peu d'études ont été faites et nous n'avons pas de chiffres à vous donner, mais nous allons bientôt lancer une étude là-dessus, alors nous pourrions vous fournir de l'information dès que nous en aurons.

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup.

Ma prochaine question est pour M. Thorson.

Monsieur Thorson, environ 600 000 Canadiens sont toujours au chômage présentement. Près de 80 % d'entre eux sont retournés à leur ancien emploi, mais nous avons aussi entendu dire qu'il y a un certain nombre d'emplois dans les secteurs de la construction, de la santé, de la transformation alimentaire et de l'agriculture, entre autres. J'ai l'impression qu'il y a un déséquilibre au chapitre des compétences. Êtes-vous d'accord? Selon vous, pourquoi y a-t-il ce déséquilibre, et comment pouvons-nous le corriger?

M. Shaun Thorson: Je suis d'accord qu'il y a un déséquilibre ou un écart au chapitre des compétences. Je crois que l'une des raisons, comme je l'ai dit dans mon mémoire, est que la plupart des Canadiens et Canadiennes ne comprennent pas vraiment le régime de formation par apprentissage — comment le régime fonctionne, et comment la formation est donnée —, et que les parents et bon nombre d'influenceurs sont toujours un peu réticents à promouvoir les métiers spécialisés auprès des jeunes et à les présenter comme une option de carrière viable et même une option de carrière valorisante.

• (1635)

Mme Julie Dzerowicz: Merci, monsieur Thorson.

Je crois que mes trois minutes sont écoulées. Je vous laisse la parole, monsieur Fragiskatos.

Le président: Allez-y, monsieur Fragiskatos.

M. Peter Fragiskatos (London-Centre-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci aux témoins.

Mes questions s'adressent à l'AIIC.

Monsieur Villeneuve, je veux vous remercier de votre travail, du travail de votre organisation et du travail de tous les infirmiers et toutes les infirmières du Canada. Je pense surtout à tout le personnel infirmier local de London, en Ontario, et surtout à celui du London Health Sciences Centre et de St. Joseph's, mais aussi à tout le reste du personnel infirmier.

Il y a une question que je voulais vous poser, monsieur. J'ai lu la déclaration que l'AIIC a publiée hier en réponse à l'Énoncé économique de l'automne que la ministre Freeland a lu devant le Parlement. J'ai constaté que votre organisation a eu de bons mots pour ce que le gouvernement a dit à propos des soins de longue durée, pour tout le travail que le gouvernement a fait relativement à l'approvisionnement en équipements de protection individuelle et pour la santé publique relativement aux collectivités autochtones. Le travail se poursuit et est efficace.

J'ai tout de même relevé deux ou trois points dans le communiqué de presse concernant des mesures supplémentaires que le gouvernement pourrait prendre. Il y a, premièrement, la santé mentale du personnel infirmier. Pouvez-vous nous en dire plus là-dessus et nous faire part de vos préoccupations?

Je me demandais si vous pouviez fournir plus de détails sur une autre chose que vous avez mentionnée aujourd'hui: les soins de santé virtuels. Selon vous, qu'est-ce que le gouvernement fédéral devrait faire pour tirer parti de cette possibilité?

M. Michael Villeneuve: Merci beaucoup de la question.

Dès le début, la santé mentale du personnel infirmier est devenue une préoccupation, surtout en raison de la fatigue, qui était prévisible. Ensuite, à cause des décisions d'ordre moral qui étaient prises dans d'autres pays, le personnel infirmier a commencé à être très préoccupé des défis qui se présentaient à certaines étapes des soins. Cela vaut aussi pour les médecins et les autres, mais, puisque nous parlons des infirmiers et des infirmières...

L'AIIC a fait un sondage auprès d'un groupe d'infirmiers et d'infirmières qui avaient rapporté, avant la COVID, que leur santé mentale était bonne ou excellente. Quatre-vingts pour cent d'entre eux avaient rapporté une santé mentale bonne ou excellente. Maintenant, à cause de la pandémie, cette proportion est passée à 45 %. C'est une chute brutale.

Tous les jours, on nous parle d'une fatigue incroyable. C'est aussi un fardeau de regarder les gens mourir quand leurs familles se trouvent de l'autre côté de la fenêtre. La douleur vient s'ajouter à la fatigue. Il n'y a rien dans le système pour amortir cela. Il n'y a pas un autre groupe qui peut les remplacer, alors je crois que les pressions qu'ils subissent sont énormes.

L'un des problèmes que nous avons au pays est qu'il faut attendre longtemps avant de recevoir des soins de santé mentale, et en plus, il faut les payer. Nous espérons sincèrement que les gouvernements feront tout en leur pouvoir pour que tous les fournisseurs de soins de santé aient accès à des soins de santé mentale — nous pourrions parler du reste de la société plus tard —, sinon gratuitement, du moins à un prix abordable.

Pour répondre à votre deuxième question sur les soins virtuels, il y a depuis la nuit des temps une barrière gigantesque, puis, soudainement, elle a disparu. C'est une excellente conséquence de la pandémie. Maintenant, ce qu'il faut comprendre... Les soins virtuels semblent fonctionner plutôt bien. À certains endroits, les soins virtuels représentent 76 % des soins de première ligne.

Mais pour qui est-ce que ça fonctionne? Qui a accès à des services Internet à large bande et qui n'y a pas accès? C'est un grave problème. Je vis dans l'est de l'Ontario, sur de magnifiques terres agricoles, mais parfois, c'est comme si j'étais à Iqaluit. Le service fonctionne la moitié du temps. Même quand je dois comparaître comme aujourd'hui, je ne sais pas si je vais avoir accès au service à la large bande. Si nous voulons que les gens puissent travailler de la maison et envoyer des photos et des vidéos de leurs problèmes à leurs médecins et ainsi de suite, nous devons vraiment prendre des mesures fermes afin d'élargir l'accès aux services à large bande...

Le président: Merci beaucoup. Je suis vraiment désolé de vous interrompre si tôt.

Monsieur Lemire, vous avez six minutes. Ce sera ensuite au tour de M. Julian.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de la sensibilité dont ils ont fait preuve à l'égard des gens les plus vulnérables de notre société. Le sujet est souvent revenu dans l'ensemble des interventions.

Ma première question s'adresse à M. Villeneuve, de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

Une motion, déposée par le Bloc québécois, fait actuellement l'objet d'un débat à la Chambre des communes. La motion est ainsi libellée:

Que la Chambre:

- a) salue le travail extraordinaire des travailleuses et des travailleurs de la santé (notamment les médecins, infirmières, infirmiers et préposés) pendant la pandémie de COVID-19, particulièrement auprès des personnes âgées, mais aussi auprès de toute la population;
- b) reconnaisse le courage et les sacrifices exigés tant pour eux que pour leurs familles pour être en première ligne;
- c) souligne le travail du Québec et des provinces pour répondre à la crise sanitaire et constate les effets directs sur leurs budgets respectifs;
- d) demande au gouvernement d'augmenter de façon significative et durable les transferts canadiens en santé avant la fin de 2020 afin de soutenir les efforts des gouvernements du Québec et des provinces, des travailleurs de la santé et de la population.

Nous savons que, le 18 septembre dernier, il y a eu un appel conjoint des provinces demandant au gouvernement fédéral d'augmenter de façon importante leur financement afin d'aider à couvrir les coûts croissants qui sont constatés dans les systèmes de santé. On réclame une augmentation de 28 milliards de dollars, c'est-à-dire de faire passer la part d'Ottawa de 22 % à 35 % en ce qui a trait aux dépenses en santé.

Monsieur Villeneuve, si la question du sous-financement était réglée, est-ce que cela permettrait de satisfaire la majeure partie de vos recommandations?

• (1640)

[Traduction]

M. Michael Villeneuve:

Je crois certainement que cela aiderait énormément. Je crois que c'est environ 22 %, aujourd'hui, et comme vous le savez tous, cela n'a fait que diminuer avec les années. À l'échelle de la société, ce qui est le plus préoccupant pour nous à court terme est le très grand nombre de personnes âgées.

Pour être honnête, je suis né à la fin du baby-boom. J'ai 62 ans. Il y a beaucoup de personnes de 75 ans et plus qui vont bientôt avoir besoin de soins, et il est tout simplement impossible que nous puissions ouvrir les 300 000 nouveaux lits qui seront nécessaires, selon les estimations. Nous allons avoir besoin de plus de financement et d'idées novatrices pour trouver une façon de prendre soin de toutes ces personnes. Qui va faire cela? C'est pourquoi nous recommandons de prendre une tranche de 22 % des 93 milliards de dollars recommandés par le Conference Board du Canada et de l'utiliser comme supplément pour au moins soutenir la transition et fournir de meilleurs soins à long terme, et pas seulement des soins de longue durée, mais aussi des soins dans les foyers, dans la collectivité, dans les sous-sols d'église, etc. Nous pourrions ainsi essayer d'avoir une certaine prise sur la situation, parce que les choses sont déjà en train de bouger. Ce n'est plus une question théorique, c'est du concret.

J'espère avoir répondu.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Je vous remercie.

Je vais m'adresser à M. Saul, des Centres communautaires d'alimentation du Canada.

Monsieur Saul, est-ce que les personnes âgées sont une clientèle représentative des banques alimentaires ou des centres communautaires d'alimentation répartis un peu partout?

L'augmentation permanente de la pension de la Sécurité de la vieillesse, de l'ordre de 110 \$ par mois dès l'âge de 65 ans, et l'adaptation du Supplément de revenu garanti visant à ne pénaliser aucune personne sont-elles des solutions essentielles pour réduire, chez les personnes âgées, la fréquentation de vos services, la pauvreté, l'anxiété et le rejet?

[Traduction]

M. Nick Saul: Je vais répondre rapidement, mais je ne peux pas vous parler des banques alimentaires. Centres communautaires d'alimentation du Canada a un modèle très différent, c'est-à-dire que nous travaillons en amont, avec une approche préventive.

Environ 27 % de la clientèle de nos centres communautaires d'alimentation sont des personnes âgées. Actuellement, nous nous inquiétons beaucoup parce que ces personnes se sentent seules et isolées. Il va sans dire que, si nous continuons d'investir dans le Supplément de revenu garanti, la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada, etc., cela aura un effet très important sur leur vulnérabilité. Les données le montrent clairement. Quand on investit dans des programmes comme la Prestation fiscale canadienne pour enfants et des programmes pour les personnes âgées, cela a un effet concret sur l'insécurité alimentaire, et cela réduit la pauvreté à l'échelle du pays, et c'est ce que nous devrions faire. Ce que nous voulons, c'est utiliser l'infrastructure en place, même si nous souhaitons aussi la création d'un crédit d'impôt remboursable à l'emploi... Mais il y a déjà des systèmes en place et, en investissant dans ces systèmes, on peut réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté. C'est tout simple. Il y a une corrélation directe entre le revenu et l'insécurité alimentaire.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Ma dernière question s'adresse maintenant à M. Bateman, d'Hydroélectricité Canada.

La Chambre des communes est en train d'étudier le projet de loi C-12, dans lequel il n'y a pas de cibles obligatoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030. Cela a trait à l'engagement du Canada à l'égard de l'Accord de Paris.

Monsieur Bateman, est-ce que l'enjeu de l'électrification des transports est pris suffisamment au sérieux par le gouvernement fédéral en ce moment? Quelles mesures aimeriez-vous voir mises en place pour assurer la croissance de l'industrie?

M. Patrick Bateman: Je vous remercie de la question, monsieur Lemire.

[Traduction]

Je pense qu'il va falloir continuer d'examiner la question, en tenant compte de l'Énoncé économique de l'automne et du projet de loi qui progresse à la Chambre. Nous surveillons la situation de très près. Une politique climatique stable à long terme et l'électrification sont deux facteurs très importants pour notre secteur, et je crois que nous allons continuer de suivre avec beaucoup d'intérêt l'évolution des choses au cours des prochains mois.

Le président: Merci à vous tous.

La parole va à M. Julian.

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être avec nous. Nous espérons que vos proches et vous-même êtes en santé et en sécurité, malgré la pandémie. C'est très gentil à vous d'être venus témoigner aujourd'hui; vos commentaires serviront probablement de fondement à une partie du budget du printemps.

Je vais commencer par vous, monsieur Villeneuve. Tout d'abord, nous remercions tous les travailleurs de première ligne et les infirmières et infirmiers du pays, qui ont fait preuve d'un très grand courage pendant la pandémie.

J'ai trois questions.

Vous demandez un investissement — le supplément démographique au transfert — dont le montant est légèrement inférieur aux coupures des cinq dernières années. Je me demandais si ce supplément démographique s'ajoute au rétablissement complet du financement des soins de santé, qui a été coupé par l'ancien gouvernement Harper et maintenu par le gouvernement actuel. Nous en avons vu les répercussions.

Ma deuxième question concerne les soins de longue durée. Selon vous, de quoi avons-nous besoin? Les soins de longue durée devraient-ils vraiment être régis par la Loi canadienne sur la santé, de façon que les soins de longue durée et les normes connexes sont administrés par la fonction publique et cohérents à l'échelle du pays? Cela permettrait d'éviter les nombreuses histoires d'horreur des derniers mois, surtout dans les foyers privés de longue durée.

La troisième question concerne l'assurance-médicaments. La Chambre des communes est en train d'étudier le projet de loi C-213, la Loi canadienne sur l'assurance-médicaments. Les députés voteront en février. La loi créera un cadre juridique pour l'accès universel, géré par la fonction publique, aux médicaments. Selon vous, et selon les infirmières et infirmiers du Canada, dans quelle mesure est-ce une bonne idée de mettre en place un régime d'assurance-médicaments universel pour compléter et renforcer notre système de soins de santé?

Voilà mes trois questions, pour commencer. Merci.

● (1645)

Le président: Je dois vous interrompre un instant, monsieur Villeneuve.

Monsieur Falk, vous êtes le premier intervenant au prochain tour.

M. Michael Villeneuve: Merci, monsieur le président. Je ferai de mon mieux pour répondre très rapidement aux questions.

L'AIC appuie depuis longtemps et fermement l'idée d'un régime universel d'assurance-médicaments. Nous serions très heureux si cela devenait une composante clé de l'assurance-maladie.

Laissez-moi revenir en arrière. Cela n'est pas facile de me rappeler des trois questions que vous avez posées.

En ce qui concerne les soins de longue durée, je dirais que tout ce secteur n'a pas été très bien traité, au mieux, et au pire, qu'il a été négligé. Au fil des décennies, nous avons constaté que les soins actifs dans ces établissements ont augmenté pour atteindre un niveau qui, si vous n'y avez jamais mis les pieds, vous choquerait.

Quand j'ai terminé mes études, bon nombre de ces patients auraient été à l'hôpital, aux soins d'une infirmière ou d'un infirmier enregistré. Puis, nous avons commencé à offrir les soins dans les foyers, dans la collectivité, dans les établissements de soins de longue durée, mais les budgets n'ont pas changé, pas plus que les intérêts, les soutiens professionnels, le financement, le leadership, la formation et toutes les autres composantes. À présent, nous avons une main-d'œuvre très bien intentionnée, qui est surtout constituée de fournisseurs non réglementés qui font tout leur possible. Nous avons vraiment besoin d'un énorme investissement de plusieurs milliards de dollars pour revigorer le secteur, en ciblant tout d'abord le personnel, les salaires et les installations physiques. Ce qui se passe dans certains de ces endroits ne serait jamais toléré dans un hôpital.

Il faut une discussion sur tous ces secteurs. Nous avons besoin d'un cadre qui définit les attentes des Canadiens et des Canadiennes à l'égard du vieillissement, en commençant par les soins à domicile, pour éviter d'aboutir dans ces endroits, jusqu'aux soins de fin de vie.

Pour répondre aussi rapidement que possible à votre première question, si je vous ai bien compris, nous avons pris le montant calculé par le Conference Board du Canada, soit 93 milliards de dollars sur 10 ans, et avons pris 22 % de ce montant, ce qui représenterait environ 13 milliards de dollars au cours des cinq premières années, jusqu'à un total de 21,1 milliards de dollars sur 10 ans. Voilà comment nous avons calculé cela. J'espère que cela répond à votre question.

M. Peter Julian: Ce que je vous entends dire — et beaucoup d'autres l'ont dit également —, c'est que nous devons déployer des efforts du côté du revenu pour réunir les ressources nécessaires à

ces investissements. Nous devons donc nous assurer que les milliardaires paient des impôts, cibler les paradis fiscaux à l'étranger et faire en sorte que les géants du Web paient leur juste part d'impôt. C'est ainsi que nous aurons la capacité financière de faire ce genre de choses.

Merci beaucoup de vos commentaires à ce sujet.

Monsieur Saul et madame McNicoll, il y a deux points que j'aimerais soulever par rapport au crédit d'impôt pour personnes handicapées et aux personnes handicapées en général.

Quel pourcentage des clients des centres communautaires d'alimentation sont des personnes handicapées? Vous avez énoncé très clairement que nous devons rendre remboursable le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Cependant, le fait est que la plupart des personnes handicapées ne touchent pas ce crédit d'impôt. Avez-vous des recommandations quant à une façon d'accroître l'accès à ce crédit d'impôt, afin que toutes les personnes handicapées du Canada puissent y avoir accès?

● (1650)

Le président: Je vous demanderais d'être assez brefs, si possible.

Mme Sasha McNicoll: Environ 22 % des clients des centres communautaires d'alimentation touchent une prestation d'invalidité.

C'est très difficile d'accéder à ce crédit. Parfois, vous devez faire votre déclaration d'impôts, et ensuite, vous obtenez le crédit d'impôt, mais le processus est beaucoup plus compliqué. N'importe quelle mesure que le gouvernement prendrait pour simplifier l'accès serait une bonne chose pour ces personnes.

Je crois que beaucoup plus de personnes s'y inscriraient si cela voulait dire qu'elles toucheraient 1 300 \$ par année. Je crois qu'environ 1,5 million de personnes pourraient y être admissibles, mais elles ne s'inscrivent pas. Donc, il y aurait deux choses à faire: simplifier l'accès, et rendre le crédit d'impôt remboursable.

Le président: Merci, tout le monde.

La parole va à M. Falk, puis ce sera au tour de M. Fraser. Vous aurez cinq minutes chacun.

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins de leurs exposés, et de l'excellent travail que vos associations font pour faire avancer leurs causes.

Monsieur Villeneuve, vous avez parlé de la santé mentale des travailleurs de première ligne, en particulier des infirmiers et infirmières. C'est une préoccupation persistante, en particulier avec la COVID. Ces gens qui travaillent aux premières lignes sont préoccupés: ils se demandent s'ils ont attrapé la COVID ou s'ils vont l'attraper.

Si nous avons des tests rapides, est-ce que cela aiderait, par rapport à la santé mentale, le personnel infirmier et de première ligne? Selon vous, que faut-il, pour l'avenir?

M. Michael Villeneuve: Je crois que nous sommes en train d'en apprendre beaucoup à ce sujet. C'est une pratique très prometteuse.

Je suis convaincu que cela aiderait les travailleurs de toutes les premières lignes, y compris dans les épicerie, si nous avions un test qui donnait des résultats très rapidement. Il va sans dire que le personnel infirmier est préoccupé à l'idée d'attraper la COVID, même si, en réalité, les endroits comme les hôpitaux, où les règles entourant l'utilisation de l'EPI sont très strictes, font partie des endroits les plus sécuritaires. Le risque se trouve davantage en périphérie: dans les soins à domicile et dans les endroits où nous savons qu'il y a des préoccupations.

Par rapport aux problèmes de santé mentale dont on entend parler, la situation n'est pas reluisante — c'est certain —, mais c'est surtout à cause de l'effet combiné de la douleur émotive et d'une très grande fatigue. Il y a des centres d'hébergement où le personnel fait des quarts de travail de 12 heures, 14 jours de suite. Les gens sont fatigués, et c'est un problème. Il y a aussi la grande crainte d'attraper le virus et de le transmettre à la famille. Ce sont des préoccupations que l'on entend. Je crois que n'importe quelle mesure que les gouvernements pourraient prendre pour nous donner accès à des tests rapides aussi rapidement que possible serait une bonne chose.

M. Ted Falk: Parfait. Merci de votre réponse.

Monsieur Saul, vous avez brièvement mentionné le travail que vous faites auprès des centres communautaires d'alimentation. Je sais que vous ne travaillez pas aux premières lignes, mais peut-être que vos travailleurs de première ligne vous ont parlé. Pouvez-vous faire des commentaires sur l'aide que les gens ont reçue grâce à la prestation canadienne d'urgence, ou sur l'impact que cela a eu sur les fournisseurs de services de vos centres? J'aimerais savoir quelles ont été les retombées. Est-ce que cela a eu un effet positif ou négatif? D'après ce que vous avez entendu, comment les gens ont-ils utilisé cet argent?

M. Nick Saul: La PCU a été une bouée de sauvetage. Sans elle, nos centres communautaires d'alimentation auraient été ensevelis sous une avalanche de gens désespérés.

L'ironie, c'est que la PCU a vraiment mis en relief l'insuffisance de nos systèmes de soutien social. Comme vous le savez, une personne qui touche la PCU reçoit environ 2 000 \$ par mois; sur un an, elle atteint le seuil de la pauvreté, soit 24 000 \$ par année pour une personne seule. Comme je l'ai dit dans mon allocution, la PCU est deux ou trois fois supérieure à n'importe quelle prestation d'aide sociale au pays. Une personne devrait gagner environ 21 \$ de l'heure à temps plein pour toucher des prestations d'assurance-emploi comparables à la PCU. Je crois que la PCU a vraiment permis de stabiliser la situation des gens, pour qu'ils puissent retomber sur leurs pieds et essayer de trouver des façons de rebâtir ce qu'ils ont perdu.

Pour notre travail, cela a été crucial. Je ne crois pas que nous aurions pu encaisser le coup s'il n'y avait pas eu ce genre de soutiens du revenu. L'aide alimentaire est d'un certain secours en situation d'urgence, mais sans les mesures de soutiens au revenu, les choses auraient pu mal tourner.

M. Ted Falk: Merci.

Monsieur Bateman, vous avez parlé dans votre mémoire de l'important fardeau réglementaire qui pèse sur votre industrie. Nous savons que l'hydroélectricité est la ressource énergétique la plus propre et la plus verte du Canada. Pourriez-vous nous parler un peu du fardeau réglementaire créé par la Loi sur les pêches et aussi par la Loi sur les eaux navigables?

• (1655)

M. Patrick Bateman: Oui, bien sûr. Merci, monsieur Falk, de vos aimables paroles.

Puisque nous avons peu de temps, je vais m'assurer de répondre aussi à votre question par écrit. Nous n'avons probablement pas de temps aujourd'hui pour une réponse complète.

M. Ted Falk: D'accord. Je crois que mon temps est écoulé.

Le président: Merci de votre offre, monsieur Bateman. Nous sommes impatients de lire votre réponse plus détaillée.

Pour les cinq dernières minutes qu'il reste à notre groupe, la parole va à M. Fraser et à M. McLeod, qui partagent leur temps.

M. Fraser commence.

M. Sean Fraser (Nova-Centre, Lib.): Merci beaucoup. Je vais m'adresser d'abord à M. Saul.

Pour ce que ça vaut, j'aimerais dire qu'il est inconcevable pour moi que, dans un pays aussi riche que le Canada, nous soyons toujours incapables de nous assurer que nos voisins, par exemple, aient l'argent pour se payer de la nourriture.

Comme vous l'avez dit avec éloquence, ce n'est pas la nourriture, mais le revenu, qui réglera le problème de la faim. Vous avez donné en exemple l'Allocation canadienne pour enfants, qui a permis de réduire concrètement et efficacement l'insécurité alimentaire, simplement en donnant aux gens plus d'argent.

Pour ce que ça vaut — et pour reprendre là où M. Falk s'est arrêté —, ce que j'entends des banques alimentaires dans ma collectivité, c'est que la PCU a permis aux gens de s'acheter de la nourriture, et ils n'ont pas eu à se rendre à des banques alimentaires aussi souvent qu'avant la pandémie. À mes yeux, cela montre l'ampleur du problème.

Vous avez formulé deux ou trois recommandations précises, mais j'aimerais aborder la question plus globalement. Pouvez-vous nous parler de l'importance de trouver les gens qui n'ont pas d'argent et qui sont peut-être obligés de demander l'aide sociale, avec la stigmatisation de leurs choix de vie que cela suppose... Quand les gens reçoivent de l'argent, d'après votre expérience, le dépensent-ils pour la nourriture, le logement et d'autres besoins essentiels ou est-ce qu'ils le dépensent, comme le veut le vieux cliché, pour leurs vices, comme la drogue ou l'alcool?

Dans ma collectivité, la réponse est tout à fait claire: les gens dépensent leur argent pour subvenir à leurs besoins.

M. Nick Saul: Je vais me faire l'écho de ce que vous dites. La pauvreté n'a rien à voir avec un choix de vie, un défaut de caractère ou une mauvaise budgétisation; c'est une question de faibles salaires, de mesures de soutien social inadéquates. Les gens veulent travailler. Ils veulent contribuer. Ils veulent arriver à faire des choses dans leur vie. Ils veulent s'assurer que leurs enfants sont en sécurité et en santé et qu'ils évoluent bien.

C'est très clair que si vous soutenez les gens, ils contribuent. Ils gardent cet argent pour faire rouler l'économie.

Nous avons probablement remis environ 10 millions de dollars en cartes cadeaux d'épicerie, pour que les gens aient ce revenu qui leur permette de faire rouler l'économie. Quand ces cartes d'épicerie disparaissent, mais qu'ils ont un revenu, on continue de faire rouler l'économie.

Nous sommes signataires d'un Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels concernant le droit à l'alimentation. C'est notre devoir de respecter, de protéger et de concrétiser le droit à l'alimentation. Je trouve inconcevable que 4 millions et demi de nos citoyens, environ 12 à 14 %...

Si vous regardez ce chiffre, vous verrez que si vous êtes blanc, c'est environ 11 %; si vous êtes un nouvel immigrant, c'est environ 17 %; si vous êtes noir, c'est 30 %; si vous êtes autochtone, c'est environ 30 %. Si vous allez au nord, au Nunavut, c'est plus de 50 % qui vivent l'insécurité alimentaire.

Nous avons beaucoup de travail à faire sur cette question. Je veux être très clair et j'insiste sur ce point: ce n'est pas une question de charité. C'est le fait de s'assurer que les gens ont de bons emplois qui ne sont pas précaires, afin qu'ils puissent toucher de bons revenus et rentrer à la maison, où leur frigo sera plein, et non pas vide. Les types de recommandations que nous proposons consistent à mettre de l'argent dans les poches des gens, pour qu'ils le dépensent ensuite dans leur collectivité.

M. Sean Fraser: Merci, monsieur le président. Je pense que mon temps est écoulé.

Le président: Merci. Oui, votre temps est écoulé.

Nous allons maintenant aller dans le Nord. M. McLeod va conclure.

M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour Compétences Canada.

Votre première recommandation concerne la promotion de l'acquisition de compétences pour les Autochtones. Nous avons vu dans l'énoncé présenté hier par la ministre Freeland un engagement de 144,2 millions de dollars au cours du prochain exercice à l'égard du PFCEA, le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones. À votre avis, est-ce un bon point de départ pour respecter vos recommandations, et que devrait faire le gouvernement à partir de là?

M. Shaun Thorson: Oui. C'est vraiment une très bonne chose de voir cette orientation et cette annonce. Cela appuie assurément ce dont nous parlons. Comme je l'ai dit plus tôt, nous voulons vraiment mettre les outils et les documents dans les mains des jeunes et des jeunes Autochtones afin qu'ils comprennent le mieux possible les options de carrière dans les métiers spécialisés.

Nous appuyons assurément l'annonce d'hier.

• (1700)

Le président: Merci.

Nous allons devoir nous arrêter ici. J'espère que, dans quelques semaines, nous pourrions revenir à notre horaire de une heure et demie. C'est assez rapide.

Je remercie beaucoup les témoins de leurs exposés et de leurs mémoires et je vous remercie d'avoir comparu en tant que témoins aujourd'hui. Je sais que certaines personnes ont reçu un très court préavis. Si vous pensez avoir raté quelque chose, faites-le savoir à la greffière. Monsieur Bateman, je crois que vous allez fournir un peu plus de renseignements également.

Encore une fois, merci de vos exposés, et nous vous souhaitons bonne chance. Restez en bonne santé.

Sur ce, je vais suspendre pour le prochain groupe de témoins.

Le Comité suspend ses travaux.

• (1700)

(Pause)

• (1700)

Le président: Nous reprenons la séance.

J'aimerais souhaiter la bienvenue au deuxième groupe de témoins au Comité des finances pour nos audiences continues sur les consultations prébudgétaires organisées en prévision du prochain budget de 2020-2021.

Je vais vous épargner tous les préliminaires, parce que nous manquons de temps. Je veux dire aux conservateurs que vous vouliez que le deuxième groupe de témoins soit le même que le premier pour ce qui est des personnes qui posent les questions. Étant donné que nous allons faire passer seulement deux personnes ou que vous pouvez diviser votre temps, vous pouvez y penser et nous faire savoir, à moi ou à la greffière, si vous voulez changer cela.

Le premier à poser des questions sera M. Kelly, suivi de Mme Koutrakis.

Nous allons commencer par nos témoins. Nous accueillons M. Lemaire, président de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes. Vous avez cinq minutes.

• (1705)

M. Ron Lemaire (président, Association canadienne de la distribution de fruits et légumes): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs.

Au nom de la chaîne d'approvisionnement canadienne de fruits et légumes frais, je saisis l'occasion de vous faire part de nos recommandations concernant le budget 2020-2021.

Depuis le début de la pandémie, la chaîne d'approvisionnement de fruits et légumes frais a subi des changements majeurs dans nos marchés, soit le changement des tendances de vente au détail, l'augmentation du commerce électronique et des perturbations majeures dans le service alimentaire. Nous reconnaissons qu'il y aura des gagnants et des perdants à la fin de 2020.

Aujourd'hui, mes commentaires porteront principalement sur le besoin d'un mécanisme de protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes au Canada, un outil qui est depuis longtemps une priorité pour notre secteur et dont la nécessité ne s'est qu'intensifiée dans le contexte de la COVID-19. D'autres programmes et outils qui doivent aussi être envisagés comprennent le déploiement rapide du Fonds pour la large bande universelle et d'autres infrastructures essentielles; des crédits fiscaux ciblés pour les services essentiels afin de soutenir les changements requis dans les pratiques opérationnelles liées à la COVID, y compris l'achat de nouvel équipement et d'EPI; et des programmes plus efficaces pour soutenir notre chaîne alimentaire nationale en tant que secteur essentiel et renforcer la sécurité alimentaire au Canada.

Nos recommandations se trouvent dans le mémoire que nous avons présenté. Notre rapport complet, qui décrit 24 recommandations concernant des mesures gouvernementales pour soutenir notre secteur dans la relance de l'économie après la crise de la COVID, contient plus de renseignements.

Nous devons immédiatement instaurer une fiducie canadienne présumée limitée et prévue par la loi afin de protéger efficacement les vendeurs de fruits et légumes durant les faillites des acheteurs au Canada. Cela n'entraîne aucun coût pour le gouvernement et fournirait une avenue pour rétablir la protection aux États-Unis pour nos exportateurs.

La culture, la récolte, l'emballage et la vente de fruits et légumes s'assortissent d'un certain nombre de risques. La COVID n'a fait que créer des défis plus grands, puisque les frais généraux et les coûts d'immobilisations continuent d'augmenter, alors que les remboursements sont reportés jusqu'à ce que le produit soit vendu et que le paiement soit perçu à la fin de la chaîne d'approvisionnement, habituellement bien après que l'agriculteur ou le vendeur de fruits et légumes a expédié son produit.

Nous savons que des faillites s'en viennent. Le crédit, les prêts et le soutien du gouvernement fédéral ont créé un faux sentiment de sécurité. Les économistes ont déjà inventé le terme « entreprises zombies ». Ces entreprises tirent profit des programmes fédéraux ou exploitent les banques pour obtenir davantage de crédit. Au cours des deux prochaines années, la pandémie acculera à la faillite des entreprises canadiennes de fruits et légumes. Nous prévoyons des faillites de sociétés, particulièrement parmi les entreprises du service alimentaire sévèrement touchées. Ces fermetures se feront sentir chez les Canadiens en milieu urbain, qui s'ennuieront de leur restaurant favori, mais elles se feront le plus sentir dans les régions rurales du Canada, où les agriculteurs seront contraints de quitter la ferme familiale.

Dans le cas d'un acheteur insolvable, la disposition actuellement super prioritaire pour les agriculteurs ne permet pas de protéger efficacement notre secteur, car les modalités de paiement pour les ventes de fruits et légumes frais se prolongent fréquemment au-delà des 15 jours entre la livraison et la faillite de l'acheteur, comme le prévoit la loi. Les vendeurs de fruits et légumes frais arrivent rarement à récupérer leur produit, comme arrivent à le faire la plupart des fournisseurs d'autres produits en vertu de la LFI.

Les producteurs canadiens de fruits et légumes ont déjà commencé à recenser une préoccupation grandissante liée à leurs comptes débiteurs et à des retards de paiement attribuables à la COVID. Par rapport à la même période en 2019, l'industrie constate une augmentation de 25 % ou plus de ses comptes en souffrance. Pour certaines entreprises, cela équivaut à plus de la moitié de leur revenu annuel estimé. Ces retards exercent une pression accrue sur le secteur et sont des indicateurs clairs de la turbulence financière et des faillites possibles au bout du compte. Notre manque de protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes signifie aussi que nous ne pouvons plus accéder aux outils de protection aux États-Unis sans engager des coûts importants. Pour que les Canadiens puissent porter plainte aux États-Unis, nous devons maintenant fournir une garantie qui correspond au double de la valeur de la réclamation.

Les effets de la pandémie de COVID-19 se font déjà ressentir au sud de la frontière. Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, la valeur des plaintes déposées au titre de la Perishable Agricultural Commodities Act des États-Unis pour non-paiement a augmenté de 52 % en 2020 par rapport à 2019, et cela devrait augmenter davantage au T4.

Nous pressons le gouvernement de mettre en œuvre une fiducie canadienne présumée limitée et prévue par la loi afin de protéger efficacement les vendeurs de fruits et légumes durant une faillite au

Canada. Il conviendrait d'inclure dans la loi d'exécution du budget un mécanisme, car celui-ci soutiendrait un de nos secteurs essentiels et renforcerait nos propres souveraineté et sécurité alimentaires. Cet outil gratuit a été soutenu par le Comité et le comité de l'agriculture à deux reprises, récemment dans la 15^e recommandation de son rapport de novembre 2020 sur l'amélioration de la gestion des risques opérationnels. Fait encore plus important, l'outil protégerait les vendeurs à l'échelon national, éliminerait les complications dans le commerce transfrontalier aux États-Unis et réduirait les coûts éventuels imposés aux consommateurs canadiens.

Pour terminer, je remercie les membres de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de nos commentaires aujourd'hui. Je serai heureux de répondre à vos questions.

• (1710)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lemaire.

Nous allons maintenant passer à M. Roy, président-directeur général de Festivals et événements majeurs Canada.

Allez-y, monsieur Roy.

[Français]

M. Martin Roy (président-directeur général, Festivals et événements majeurs Canada): Bonjour.

Festivals et événements majeurs Canada, ou FAME, et le Regroupement des événements majeurs internationaux, ou RÉMI, représentent plus de 500 festivals et événements au Canada. Ils comptent sur un membrariat direct et affilié, dans un secteur de l'industrie touristique et culturelle qui génère à lui seul, année après année, plus d'un milliard de dollars. Ils contribuent ainsi au produit intérieur brut, ou PIB, du pays.

Ces associations se sont jointes à la Coalition des entreprises les plus touchées, qui demandait une bonification de la Subvention salariale d'urgence du Canada pour une catégorie d'entreprises — les plus touchées —, de même qu'un soutien élargi pour les frais fixes et un accès facilité à des liquidités.

FAME et le RÉMI ont accueilli favorablement plusieurs des mesures annoncées hier, notamment la subvention salariale d'urgence bonifiée. Je profite de la tribune qui m'est offerte pour remercier les nombreux députés, de tous les partis, qui nous ont appuyés, de même que le gouvernement. Bien sûr, je vais vous faire part de quelques réserves et vous parler de ce qu'il reste à faire, mais, dans l'ensemble, nous sommes encouragés. Nous avons fait des pas dans la bonne direction, hier, et je tenais à vous le dire.

Il est important d'ajouter, au sujet de la Subvention salariale d'urgence, qu'il faut assurer beaucoup de flexibilité et tenir compte de l'« hypersaisonnalité » de nos activités. Si l'on demandait aux gestionnaires d'un événement de comparer les revenus générés en été à ceux de janvier, ce serait peine perdue. Pour ce qui est des liquidités, nous croyons toujours que le gouvernement doit intervenir financièrement au moyen d'un fonds qui servirait à résorber les déficits d'organisations culturelles comme les festivals et les événements, notamment. Il faudrait, de plus, que cela ne se fasse pas uniquement au moyen de prêts, mais aussi par des subventions.

Les festivals et événements sont pour la plupart des organismes à but non lucratif qui n'ont ni provisions ni capital permanent. En se basant sur un sondage, FAME estime que le déficit cumulé des festivals et événements est d'au moins 150 millions de dollars pour le moment. Pourquoi? Parce que les organisateurs d'événements ont dépensé ce qui est normalement nécessaire en vue de l'édition 2020 au cours des six mois qui ont précédé la pandémie et qu'ils n'ont pas pu générer de revenus sur une période de trois à dix jours, soit celle du festival, comme d'habitude.

Nous avons demandé que le gouvernement renouvelle de façon urgente les investissements dans les deux principaux programmes dont bénéficient les festivals et événements. Ces investissements ont été faits en 2019, mais seulement pour deux ans. Hier, le renouvellement a été effectué, et c'est un grand soulagement. La seule réserve que j'émetts est que, une fois de plus, ce n'est que pour un an. Nous aurons donc besoin de prévisibilité, éventuellement. Des baisses qui sont annoncées pour ensuite être annulées, c'est très difficile à gérer. Il faudrait idéalement privilégier les ententes pluriannuelles.

Jusqu'en 2018, plus de 1 050 festivals se partageaient environ 31,5 millions des 50 millions de dollars provenant des deux importants programmes qui sont destinés aux diffuseurs. Ce montant est passé à environ 42,5 millions de dollars en 2019-2020. Une dizaine de millions de dollars ont été ajoutés en 2020 en raison de la pandémie, ce qui a porté la contribution aux festivals et aux événements à plus de 50 millions de dollars. En 2021, le montant sera à nouveau d'au moins 42,5 millions de dollars, mais la crainte qu'il revienne à 31,5 millions de dollars en 2022 plane. Cette situation m'inquiète.

Par ailleurs, nous avons suggéré la création d'un fonds de transition écologique et numérique. Hier, dans l'énoncé, il a été question de sommes destinées à appuyer la planification d'événements et de spectacles offerts de façon sécuritaire, en direct et sous forme numérique. Dès que les détails seront connus, il faudra voir si cela va dans le sens de notre proposition.

Pour ce qui est de la relance — et je sais que c'est ce qui vous intéresse, dans le cadre des consultations prébudgétaires —, nous avons invité le gouvernement à mettre en œuvre un programme inspiré du Programme des manifestations touristiques de renom, qui avait été créé par les conservateurs après la crise de 2008, et à y consacrer 225 millions de dollars sur trois ans. C'est sans doute à cela que faisait allusion le ministre du Patrimoine canadien quand, sur le plateau de l'émission *Tout le monde en parle*, il a dit échanger avec la ministre du Développement économique. Ce programme était en effet géré par Industrie Canada, à l'époque.

Nous proposons cette fois-ci que la mise en œuvre soit assurée par les agences de développement régional du Canada. Hier, dans l'énoncé, on a reconnu l'importance d'accorder un soutien spécifique. Or, il nous semble qu'une bonne partie de la réponse passe par ce programme. Il s'agirait d'une nouvelle initiative de stimulation visant à attirer davantage de touristes par des festivals et des événements. Cela se passerait à l'intérieur du Canada, pour le moment, et à l'international dès que la situation le permettrait.

Nous savons que le quart de ce que dépensent les festivaliers va aux hôtels et à l'hébergement et que le tiers va à la restauration. Dans le contexte de la relance, un coup de pouce aux festivals et aux événements devrait donc être interprété comme une aide indirecte aux restaurateurs et aux hôteliers, qui ont souffert de cette crise, mais aussi aux transporteurs, aux artistes et aux artisans.

Nous croyons qu'il faut agir vite, avec des équipes que nous voulons conserver. Il faut préparer dès maintenant les festivals et les événements de 2022.

Je vous remercie de votre attention.

● (1715)

Nous proposons de bouger vite avec des équipes que nous voulons conserver. Il faut préparer dès maintenant les festivals et les événements de 2022. Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Roy.

Nous passons maintenant à Kathleen Sullivan, présidente-directrice générale d'Aliments et boissons Canada.

Madame Sullivan, la parole est à vous.

Mme Kathleen Sullivan (présidente-directrice générale, Aliments et boissons Canada): Merci et bonjour. Je m'appelle Kathleen Sullivan et je suis présidente-directrice générale d'Aliments et boissons Canada, une association qui représente les fabricants d'aliments et de boissons du Canada.

Les aliments et les boissons représentent le secteur manufacturier le plus important du Canada. Il comprend 7 000 entreprises, qui emploient 290 000 Canadiens et génèrent près de 120 milliards de dollars de recettes annuellement.

Malheureusement, c'est aussi un secteur qui est souvent négligé. La plupart de nos aliments ne vont pas directement de la ferme à l'épicerie. Plutôt, les produits agricoles sont expédiés vers des usines agroalimentaires canadiennes, qui transforment le blé en farine puis en pain, le lait de vache en yogourt et en fromage, et les patates en pierogies.

La fabrication alimentaire est une composante essentielle de la chaîne alimentaire du Canada. Nos 7 000 entreprises achètent plus de la moitié de la production agricole du Canada, ajoutent de la valeur aux cultures et à la production de bétail et, fait encore plus important, s'assurent que le Canada conserve sa souveraineté alimentaire.

Nous devrions tous être très préoccupés par le fait que, avec la COVID-19, le système alimentaire du Canada a subi une série de chocs: l'effondrement du service alimentaire, la perturbation des chaînes d'approvisionnement, les répercussions des fermetures frontalières, les coûts additionnels pour protéger nos travailleurs et, récemment, les frais imposés par certains des plus importants détaillants en alimentation du Canada. Ces chocs ont déstabilisé non seulement mon secteur, mais l'ensemble du système alimentaire.

En 2018, Dominic Barton et la Table de la stratégie économique du secteur agroalimentaire ont exploité l'agroalimentaire pour stimuler la croissance économique au pays. Pour ce faire, nous devrions examiner certaines questions fondamentales. Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois questions — régler les problèmes de main-d'œuvre dans l'agroalimentaire, rééquilibrer les relations dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et nous assurer que nos travailleurs alimentaires de première ligne sont reconnus comme un élément prioritaire et continuent d'être protégés pendant toute la durée de la COVID-19.

Pour ce qui est de la main-d'œuvre, même avant la COVID-19, il s'agissait du plus grand problème et du facteur le plus limitant auquel tout notre secteur agroalimentaire était confronté. Nous n'avons tout simplement pas assez de gens pour les postes à combler et nous n'avons pas les bonnes personnes qui possèdent les bonnes compétences. À n'importe quel jour, il manque à ce secteur, le plus grand secteur manufacturier du Canada, 10 % de ses effectifs. D'ici 2025, nous nous attendons à une pénurie de 65 000 travailleurs.

C'est une occasion ratée pour notre économie. Il y a une demande pour les produits canadiens au pays et à l'étranger, mais d'ici à ce que nous ayons résolu les problèmes de main-d'œuvre de l'industrie, notre capacité d'investir et de croître demeurera limitée.

Par conséquent, nous encourageons le gouvernement fédéral à travailler avec l'industrie dans le but d'élaborer un plan d'action pour la main-d'œuvre pour le secteur manufacturier des aliments et des boissons du Canada, et je dirais pour l'ensemble du secteur agroalimentaire.

La deuxième question consiste à rééquilibrer la chaîne d'approvisionnement. Le secteur de l'alimentation du Canada est surconcentré. Nous n'avons que cinq entreprises de détail qui contrôlent 80 % du marché d'alimentation du Canada. Cette situation a permis à des détaillants d'imposer régulièrement des pénalités, des frais et des coûts de transaction arbitraires à leurs fournisseurs. Récemment, au cours des derniers mois et malgré la pandémie, les grands détaillants ont annoncé encore plus de nouveaux frais. Cette situation ne peut tout simplement pas continuer. D'autres pays ont fait face à ce défi et l'ont relevé en mettant en place un code de conduite pour les épiceries. Nous, avec 33 autres associations industrielles et groupes de producteurs, encourageons le Canada à leur emboîter le pas.

Nous sommes ravis que, durant leur réunion la semaine dernière, les ministres de l'Agriculture du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires se sont engagés à former un groupe de travail pour examiner cette question. Nous encourageons le gouvernement fédéral à continuer d'en faire une priorité et à s'engager à mettre en place un code d'ici la fin de 2021.

Enfin, j'aimerais parler de nos travailleurs alimentaires de première ligne. Même en temps de pandémie, les Canadiens ont besoin de manger. C'est grâce aux efforts de nos travailleurs alimentaires de première ligne que les usines agroalimentaires du Canada ont continué d'exercer leurs activités tout au long de la COVID-19. Cela n'a pas été chose facile. En tant qu'entreprises, nous avons investi environ 800 millions de dollars pour assurer la sécurité de nos travailleurs. Nous avons aussi consacré d'innombrables heures à renforcer avec eux l'importance de leur contribution. C'est essentiel que les gouvernements renforcent aussi avec nos travailleurs alimentaires de première ligne la nature essentielle de leur travail. À mesure que nous allons de l'avant, en particulier, nous demandons que les gouvernements tiennent compte de l'importance des travailleurs alimentaires de première ligne dans tout programme de dépistage rapide et de vaccination.

• (1720)

Malgré les mesures que nous avons mises en place pour atténuer le risque, les usines agroalimentaires demeurent des milieux collectifs, et il revient à nous tous de faire notre possible pour nous assurer que nos travailleurs du secteur alimentaire restent en santé pendant qu'ils produisent les aliments qui nous permettent de manger.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de me présenter à vous aujourd'hui et je suis impatiente de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Sullivan.

Nous passons à M. Smith, de la Coalition canadienne des arts.

Bienvenue, monsieur Smith. La parole est à vous.

M. Charles C. Smith (porte-parole, Coalition canadienne des arts): Merci, monsieur le président, et mesdames et messieurs. C'est un honneur de m'adresser à vous cet après-midi.

Comme vous le savez peut-être, la Coalition canadienne des arts représente un ensemble d'organisations artistiques de partout au pays. C'est un mouvement de collaboration non partisan composé de grandes organisations artistiques qui sont ou bien des organisations de service ou bien des organisations de prestation, pour ne nommer que celles-là.

Nous vous avons présenté un certain nombre de préoccupations, parce que nous étions vraiment inquiets des bouleversements que la COVID-19 a eus sur la vie quotidienne des Canadiens et celle de gens de partout dans le monde. Cette préoccupation touche particulièrement le domaine des arts, qui a évidemment été mis sur pause, comme nous venons de l'entendre dire par les représentants de FAME.

Nous nous préoccupons de la façon dont les arts et la société canadienne élargie se remettront et dont nous devons travailler ensemble pour bâtir une société vraiment inclusive, une société où les arts jouent un rôle prédominant, comme ils l'ont fait durant les derniers mois, de nombreux Canadiens choisissant les arts pour passer à travers leur journée et profiter des moments qu'ils ont tout en étant isolés ou quoi que ce soit d'autre.

En même temps, nous sommes conscients des retombées économiques des arts, de la culture et des sports. Par exemple, nous croyons savoir que, en 2016, ils ont contribué à hauteur d'environ 1,7 milliard de dollars à notre économie. Vous avez déjà entendu FAME parler des problèmes avec les hôtels et les restaurants, et nous aimerions le souligner, mais nous croyons aussi que c'est très important en ce qui concerne notre démographie — les Autochtones, les personnes malentendantes ou handicapées et les populations racialisées — et la façon dont nous façonnons ainsi notre identité en tant que Canadiens.

Pour vous donner une idée des recommandations que nous avons proposées, nous avons sondé nos membres et constaté un certain nombre de choses étonnantes que nous avons insérées dans les recommandations. Dans les recommandations que vous avez sous les yeux, qui ont été soumises en juin dernier, certains changements ont été apportés.

Premièrement, les fonds doivent être affectés afin de permettre une réouverture sécuritaire et écologique des centres des arts et d'encourager le public à retourner voir les arts vivants. C'est une difficulté à laquelle nous serons confrontés, à mesure que les gens se sentiront à l'aise d'entrer dans des salles de taille considérable et qui accueillent, disons, plus de cinq, 10, 15 ou 100 personnes.

Deuxièmement, il est vraiment important en ce moment de réagir à certaines des questions systémiques, particulièrement celles qui concernent le racisme systémique dans le financement des arts, en fournissant des fonds visant à augmenter provisoirement le financement pour les activités et les projets continus destinés aux Autochtones, aux personnes racialisées, aux personnes malentendantes et aux personnes handicapées, ainsi qu'aux organisations artistiques communautaires.

Troisièmement, nous croyons qu'il est très important d'élargir les programmes de soutien au revenu, y compris l'AE et la SSUC et de commencer à envisager sérieusement un revenu de base universel.

Aussi, il y a vraiment un aspect important — FAME en a parlé plus tôt — concernant l'investissement dans les technologies numériques, car c'est la façon qui permet maintenant à de nombreux programmes artistiques d'être présentés en ligne au public.

Nous avons été très heureux de voir hier que l'énoncé économique réagissait à certaines des questions que nous avons présentées dans notre article. Nous voulons féliciter le gouvernement de ces mesures.

Il est important que l'augmentation du taux maximal de la subvention salariale à 75 % soit prolongée de la fin décembre au 13 mars 2021.

Il est aussi important, selon nous — et nous y sommes favorables — de fournir un montant complémentaire de 500 millions de dollars aux organismes de développement régional, comme FAME l'a mentionné, et aux réseaux de développement des collectivités. Ceux-ci attirent des touristes, comme nous le savons, et les arts en dépendent fortement. Nous avons un excellent avantage, étant donné la diversité de nos programmes artistiques qui font venir des gens de partout dans le monde, afin de voir l'art des Autochtones, de personnes de couleur et ainsi de suite, et aussi dans nos régions de l'ensemble du pays. Les arts sont très importants ici.

Nous sommes très heureux de voir l'ajout de 181,5 millions de dollars dans le budget de 2021-2022 pour le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des Arts du Canada. La mesure de protection que nous voulons préciser, c'est que ces fonds devraient aussi servir à assurer une écologie artistique inclusive, et cela, pour nous, signifie d'accorder une attention particulière aux artistes autochtones, aux artistes de couleur, aux personnes malentendantes et aux personnes handicapées, aux organisations artistiques petites et régionales, ainsi qu'aux organisations artistiques communautaires.

Nous croyons qu'il est très important de travailler dans l'ensemble des secteurs et des gouvernements, tandis qu'ils commencent à explorer comment mobiliser leurs énergies pour soutenir les arts afin de passer à travers cette période et dans l'avenir. Ce sont les préoccupations que nous vous présentons. Nous voulons voir comment notre communauté peut jouer un rôle en ce qui concerne la participation et la mise en œuvre, particulièrement notre organisation artistique et les autres organisations, pour que nous puissions adapter la réponse.

● (1725)

Nous avons été heureux de voir que les recommandations que nous avons présentées au début juillet, je pense, deviennent maintenant une réalité. C'est en raison de l'attention que le gouvernement accorde aux gens dans le domaine, qui restent à l'écoute et sont en mesure de transmettre ces renseignements pour que vous puissiez en tenir compte. Je pense que l'expression appropriée, c'est: vous

construisez l'avion pendant qu'il vole. Nous sommes à bord de cet avion avec vous et nous voulons être en mesure de construire pendant que vous vous déplacez avec nous.

Je crois que c'est ce que je veux vraiment dire cet après-midi, mis à part le fait que nous nous réjouissons à l'idée de continuer de collaborer avec le gouvernement à mesure qu'il fait avancer cette question opportune afin de nous assurer que les arts demeurent essentiels dans la vie des Canadiens et que l'écologie artistique est inclusive, comme je l'ai dit, et qu'elle crée la cohésion sociale et l'identité de qui nous sommes en tant que Canadiens.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Smith.

J'ai oublié de remercier des gens au début pour les mémoires qu'ils ont présentés avant la mi-août, il y a environ 50 ans on dirait, mais je vous remercie de vos mémoires écrits également. Tout ce qui figure dans ces mémoires sera pris en considération dans le cadre de la consultation.

Nous allons commencer par une série de questions de six minutes. Nous allons d'abord entendre M. Kelly, qui sera suivi de Mme Koutrakis et de M. Fragiskatos, lesquels partageront leur temps, puis nous passerons à M. Ste-Marie.

Monsieur Kelly, la parole est à vous.

M. Pat Kelly: Merci.

Ma première question s'adresse à M. Roy.

De nombreux pays prévoient commencer la vaccination dès la semaine prochaine et, dans certains cas, la terminer en juin. Quelles répercussions la vaccination de la majorité des Canadiens au début de l'année prochaine aura-t-elle sur l'industrie des festivals l'été prochain?

[Français]

M. Martin Roy: En ce qui nous concerne, c'est bien évident que les vaccins changeront la donne. Ce sera vraisemblablement ce qui nous permettra de reprendre nos activités le plus normalement possible. Or, l'enjeu n'est pas seulement la vaccination, mais aussi la prévisibilité. Nous savons que les vaccins seront offerts, mais nous ne connaissons pas exactement le calendrier de vaccination, du moins en ce qui concerne le Canada, et la vaccination peut s'étaler jusqu'au mois de juin. Nous devons quand même prendre des décisions en amont pour la tenue ou non des festivals, et ce, plusieurs mois à l'avance. Dans le fond, il faudrait décider, d'ici un ou deux mois, ce que nous ferons au mois de juillet. Comprenez que nous avons vraiment besoin d'avoir une idée plus précise du calendrier pour prévoir en conséquence les festivals et les événements.

L'autre aspect, qui est un complément aux vaccins, c'est bien évidemment celui des tests rapides. Nous croyons que si les tests rapides deviennent un jour ou l'autre extrêmement répandus, nous pourrions, par exemple, installer un poste de contrôle à l'entrée des festivals, non seulement pour assurer la sécurité quant aux objets apportés sur l'emplacement d'un festival, mais aussi pour faire passer un test rapide aux festivaliers.

● (1730)

[Traduction]

M. Pat Kelly: En effet, la capacité de tester rapidement les gens améliorerait sans aucun doute la capacité de tenir également des festivals.

Je viens de Calgary, une des principales destinations des festivals au pays. Le fait de perdre le Stampede l'an dernier a été déchirant pour Calgary. Le Stampede a lieu la deuxième semaine de juillet.

Vous avez mentionné le calendrier. Nous avons tenté à maintes reprises d'obtenir des réponses du gouvernement au sujet du calendrier de vaccination et du moment où la vaccination commencera, du moment où les vaccins seront disponibles et du moment où la majorité des Canadiens pourrait s'attendre à recevoir un vaccin.

Est-ce que cela aiderait votre industrie de savoir quand la vaccination pourrait commencer et quand la majorité des Canadiens seraient vaccinés? Serait-il plus utile de vacciner les gens avant juin ou avant septembre pour le circuit festivalier de l'été?

[Français]

M. Martin Roy: Si nous voulons sauver la saison des festivals et des événements à l'été 2021, il faudra qu'une portion importante de la population soit vaccinée d'ici l'été. Vous avez parlé du Stampede de Calgary qui a lieu en juillet. C'est essentiellement cela, nous sommes dans un pays nordique et les événements en général ont lieu de juin à août. C'est alors évident qu'il faudra avoir vacciné un maximum de personnes avant l'été si nous voulons vraiment avoir une saison de festivals et d'événements « normale » en 2021.

[Traduction]

M. Pat Kelly: Parmi les membres de vos festivals et de votre association, y en a-t-il qui ont actuellement accès à des tests rapides à l'entrée d'un festival? Est-ce que cela existe?

[Français]

M. Martin Roy: Non. Cela n'a pas encore été mis à notre disposition et c'est loin de l'être. Toutefois, nous surveillons avec beaucoup d'intérêt justement ce qui se passe à l'aéroport de Calgary. Nous avons hâte de voir de quelle façon tout cela va se conclure.

Si les tests rapides devenaient extrêmement accessibles, on pourrait les utiliser non seulement dans les festivals et les événements, mais dans les restaurants et d'autres lieux de loisir. Selon ce que nous avons entendu, pour l'instant, l'utilisation des tests rapides serait limitée aux établissements de santé, et, ce que nous avons compris, c'est que les tests rapides ne seront pas utilisés dans le domaine du divertissement.

Pourtant, le domaine de la culture et du divertissement bénéficierait grandement de cette avancée.

[Traduction]

M. Pat Kelly: Interagissez-vous avec vos homologues d'autres pays concernant leur planification des festivals d'été?

[Français]

M. Martin Roy: Nous avons eu quelques échanges avec des associations situées en Europe. Nous travaillons notamment avec une association européenne qui s'appelle De Concert! Les organisateurs des festivals qui composent cette fédération ont pris la résolution de tenir leurs activités en 2021. Ils ont rédigé une espèce de manifeste, au cours des derniers jours, qui comporte la signature des organisateurs de 120 festivals et événements sous la bannière « Festivals 2021 on y croit ». Les organisateurs de festivals européens ont donc résolument l'intention de tenir des activités au cours de l'été 2021.

[Traduction]

M. Pat Kelly: Y a-t-il des décisions motivées par la disponibilité des vaccins dans leur propre pays ou de tests rapides?

[Français]

M. Martin Roy: Pas nécessairement.

Les directives des responsables de la santé publique varient d'un pays à l'autre ou d'une province à l'autre. Après ces longs mois de pandémie, on sait que les risques sont relativement limités à l'extérieur et qu'ils le sont encore davantage si l'on porte un masque.

Serait-il possible d'assister à un festival qui a lieu à l'extérieur en respectant la consigne relative au port du masque? Différents systèmes de santé publique le permettraient-ils, ici? C'est la question qu'on peut se poser.

Toutes sortes de trucs innovants peuvent être proposés. On n'est pas nécessairement obligés de se retrouver entassés les uns à côté des autres dans les festivals. Il est possible de respecter la distanciation physique quand les terrains le permettent.

Diverses formules ont été mises en avant, que vous avez vues comme moi. Je pense aux ciné-parcs, ou encore à la création de cercles permettant de favoriser la distanciation de deux mètres entre les festivaliers. C'est possible dans de grands lieux extérieurs.

● (1735)

[Traduction]

Le président: Nous devons terminer ici.

Madame Koutrakis, vous avez environ trois minutes, qui seront partagées avec M. Fragiskatos.

Mme Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins de vos exposés cet après-midi.

Afin de gagner du temps, je vais poser toutes mes questions à M. Lemaire.

J'ai écouté attentivement votre témoignage, tout particulièrement vos commentaires sur la Perishable Agricultural Commodities Act, la PACA. Si j'ai bien compris, le fait qu'il manque un équivalent canadien est un obstacle majeur pour nos producteurs canadiens.

À quoi ressemblerait une version canadienne de la PACA? Comment se comparerait-elle à la PACA des États-Unis? Savez-vous si, à l'heure actuelle, nous travaillons sur la mise en place de quelque chose qui s'en rapproche?

M. Ron Lemaire: La réponse rapide, c'est que nous avons un morceau de plus d'un tabouret à trois pattes à assembler, et c'est la mise en œuvre d'un outil de protection financière qui protégerait les vendeurs et les producteurs de fruits et légumes en cas de faillite. Ce serait la fiducie présumée et prévue par la loi.

En ce qui concerne les autres outils qui existent au sein de la Perishable Agricultural Commodities Act, sous la direction du gouvernement libéral avec le ministre Vanclief en 2000, on a mis en place un modèle qui fonctionne maintenant dans le cadre de la Corporation de règlement des différends. Parallèlement à la façon dont les revendications sont traitées en vertu de la PACA aux États-Unis, nous avons un modèle semblable de règlement des différends. Le seul morceau qui nous manque, c'est l'outil concernant la faillite.

Le gouvernement fédéral était animé des meilleures intentions pour ce qui est de protéger les agriculteurs au titre de la LFI, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, mais malheureusement, elle ne protège pas les agriculteurs et les vendeurs de fruits et légumes frais, en raison de la caractéristique unique de la façon dont nous cultivons, vendons et commercialisons nos produits. Nous sommes tenus à l'écart des protections prévues dans nos règlements actuels.

Mme Annie Koutrakis: Lorsqu'on aura en place une fiducie présumée limitée et prévue par la loi semblable à la PACA, pouvons-nous nous attendre à un traitement préférentiel pour les producteurs canadiens? À quelle vitesse à votre avis cela pourrait-il être rétabli, si on peut le faire rapidement?

M. Ron Lemaire: Nous pourrions assurément le faire. Nul besoin d'une intervention présidentielle aux États-Unis pour rétablir notre accès. Il suffit d'une lettre de l'équipe responsable de la Perishable Agricultural Commodities Act — essentiellement, de son administration — qui dit qu'elle reconnaît l'équivalence et que les agriculteurs canadiens qui exportent des marchandises aux États-Unis ont retrouvé un accès préférentiel.

Nous sommes le seul pays qui bénéficiait de cet accès avant 2014, lorsque celui-ci a été retiré. Les États-Unis ont fait savoir qu'ils ont l'intention de le rétablir, idéalement.

Mme Annie Koutrakis: Savons-nous pourquoi ils l'ont retiré, monsieur Lemaire? Je crois savoir que nous n'avons peut-être pas respecté notre partie du contrat ou n'avons pas offert une contrepartie semblable aux producteurs américains. Ai-je raison?

M. Ron Lemaire: Vous avez raison.

Cela fait environ 30 ans que nous parlons d'y arriver. Nous avons presque atteint cet objectif dans la foulée de la création de la CRD, la Corporation de règlement des différends, et le programme au sein de ce modèle. Sans la faillite, ils ont fini par dire qu'ils avaient besoin de la dernière patte de ce tabouret à trois pattes pour faire fonctionner le modèle. C'est l'inspection, l'inspection de la destination, le règlement des différends et la faillite.

Le président: Merci à vous deux.

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

M. Peter Fragiskatos: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lemaire, vous avez parlé du lien entre la ferme familiale et les restaurants. Comme tous les députés au Comité, je suis très préoccupé par l'avenir des restaurants, au-delà du fait que j'en ai beaucoup dans ma collectivité, comme nous en avons tous. J'ai grandi dans ce secteur. Avant sa retraite, mon père était restaurateur, tout comme son frère et ses sœurs. Chaque membre de la famille que nous avons au Canada est en réalité lié au domaine de la restauration.

J'aimerais vous demander de donner des détails sur le lien entre les restaurants et la ferme familiale. Je pense que nous nous soucions tous des fermes familiales, comme nous devrions naturellement le faire. Elles sont absolument essentielles au bien-être du Canada. Je me demande si vous pourriez expliquer pourquoi les fermes familiales au pays obligent les restaurants à être forts et vice-versa.

M. Ron Lemaire: Je peux assurément le faire. Imaginez la façon dont les fruits et les légumes sont vendus. Même s'il y a de grandes fermes, la plupart des produits sont cultivés par de petites exploitations agricoles, puis ils sont consolidés. Ils sont ensuite vendus par l'entremise d'un négociant, peut-être, qui est un autre agriculteur, à

un grossiste, ou même par des intermédiaires. Ceux-ci sont une petite exploitation. Ce pourrait être un camion qui ramasse les produits directement à la ferme ou auprès d'un marché de gros qui distribue à des restaurants dans les marchés de Toronto, de Montréal, de Vancouver ou de Calgary.

La complexité de l'approvisionnement et de la distribution au service alimentaire a une incidence sur la ferme familiale. Nous avons une expression dans le domaine des fruits et légumes: « vendez-le ou sentez-le ». C'est extrêmement périssable. Vous devez déplacer le produit rapidement lorsqu'il est retiré du sol, mis dans le système et vendu à l'utilisateur final. Dans ce système, si vous déplacez un produit et que les restaurants ne sont pas en mesure de payer, il peut devoir passer par deux ou trois autres mains avant de se rendre à l'agriculteur. Dans certains cas, c'est une ligne directe, mais comme Mme Sullivan l'a dit, il y a de nombreuses composantes dans notre système alimentaire entre l'agriculteur et le lieu final des aliments. Toute rupture dans ce système pourrait entraîner des conséquences radicales pour l'agriculteur lui-même.

• (1740)

M. Peter Fragiskatos: Ces défis sont d'autant plus présents dans le contexte de la COVID-19. Merci beaucoup.

Le président: Merci à vous deux.

Monsieur Lemaire, je ne sais pas pourquoi nous n'arrivons pas à franchir la ligne d'arrivée. Nous avons recommandé à quelques occasions au comité des finances que cela soit fait. Je crois savoir que le comité de l'agriculture vient de recommander que cela soit fait. Si quelqu'un du comité des finances écoute, finissons-en une fois pour toutes.

M. Ste-Marie est le suivant.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie (Joliette, BQ): Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens d'abord à saluer l'ensemble des témoins du groupe de cet après-midi.

Mes questions s'adressent à M. Roy.

Monsieur Roy, vous avez parlé de votre lecture de la mise à jour de l'énoncé économique prononcé hier et de ce qu'il y aura à faire dans les mois à venir. Pouvez-vous nous parler du moral de vos membres? Que faut-il faire pour eux?

Vous avez évoqué des recommandations. Pourriez-vous les expliquer de nouveau?

M. Martin Roy: Comme je vous le disais, quelques mesures nous ont encouragés, mais le découragement est en général assez répandu et profond dans les rangs du RÉMI et de FAME. Les gens me disaient, il y a quelques mois, qu'ils avaient perdu une année et que c'était difficile, mais que l'année 2021 serait encore beaucoup plus difficile. En 2021, nous ne pourrions pas avoir un été normal de festivals et d'événements. Nous visons plutôt un retour à la normale pour 2022. Pour nous, cela signifie que nous devons revoir nos modèles d'affaires. Nous n'avons pratiquement pas de revenus autogénérés. Tout ce qui nous garde à peu près en vie actuellement, ce sont les subventions. Autrement, nous serions en hibernation à peu près totale. C'est cela, la réalité sur le terrain.

Nous avons fait des demandes relativement à la Subvention salariale d'urgence, et ce dossier a beaucoup progressé. Comme je l'ai dit, il faut que cette subvention continue d'être adaptée de façon marquée à notre réalité, à cette saisonnalité dont je parlais. Les budgets ont été augmentés pour Patrimoine canadien. Nous craignons qu'il y ait une baisse, mais cela a été retardé. Le problème n'est pas pour autant réglé. Nous savons qu'il est encore là et que, en 2022, si rien n'est fait, nous retomberons au même point, car on va diminuer les budgets des festivals et des événements.

En ce qui a trait à la relance économique, pour nous, il faut que cela passe par une version 2.0 de ce fameux programme dont j'ai parlé, le Programme des manifestations touristiques de renom, ou PMTR. Il avait été créé après la crise de 2008 par le gouvernement conservateur de l'époque. Les conservateurs avaient investi 100 millions de dollars sur deux ans pour stimuler l'économie par le tourisme et le secteur événementiel. Nous pensons qu'en ce moment, ce serait la réponse toute désignée. Il faut d'ailleurs faire plus que ce qu'on avait fait en 2009-2010. C'est pourquoi nous proposons un programme de 225 millions de dollars sur trois ans, c'est-à-dire trois fois 75 millions de dollars. De plus, cela profite indirectement aux hôtels et aux hôteliers.

J'aimerais aussi attirer l'attention du Comité permanent des finances sur les recommandations qui étaient incluses, à l'époque, dans l'évaluation du programme qui avait été faite en 2011, lorsqu'il a pris fin. Trois leçons avaient été tirées. On disait que les demandeurs avaient besoin de temps pour élaborer des propositions de projet, qu'il fallait prendre le temps nécessaire pour mettre en place le système de collecte de données et que le temps pressait.

L'été 2022, c'est loin pour bien des gens. Pour notre part, c'est maintenant que nous devons commencer à préparer les festivals et les événements qui auront lieu dans 12, 15 ou 18 mois. C'est pourquoi je demande que le prochain budget inclue ce programme pour que nous puissions vraiment prévoir une relance du secteur événementiel et touristique.

• (1745)

M. Gabriel Ste-Marie: Je vous remercie. Cela a le mérite d'être clair.

Il est triste de voir que l'été 2020 a été annulé pour vos membres. Selon ce que je comprends, ce sera pas mal la même chose à l'été prochain. Ce sont évidemment des décisions qui relèvent de la santé publique.

Le gouvernement a annoncé une prolongation de la Subvention salariale d'urgence et de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer jusqu'en juin prochain. Je comprends donc que, si les autorités de santé publique maintiennent les restrictions sanitaires, il va falloir que le gouvernement prolonge ses mesures de soutien. N'est-ce pas?

M. Martin Roy: Monsieur le député, vous avez tout à fait raison. Il faut qu'il y ait une adéquation entre le problème lié à la crise sanitaire et la réponse gouvernementale. Pour l'instant, on dit que les programmes d'aide seront prolongés jusqu'en juin, mais, s'il n'y a pas de festivals cet été, il va falloir, à tout le moins, aider les entreprises les plus touchées.

C'est pour cela que nous travaillons avec la Coalition des entreprises les plus touchées. Il reste quand même de 3 % à 5 % des entreprises qui ont énormément de difficultés, dont les organisations du secteur des festivals et des événements, les hôtels et d'autres. C'est auprès de ces entreprises qu'il faut d'abord et avant tout agir,

quitte à moduler l'aide gouvernementale. Il n'est pas nécessaire que ce soit un modèle unique pour toutes les entreprises. Il y a des entreprises qui sont plus touchées que d'autres. Il faut en prendre acte et concevoir des programmes qui prennent cette réalité en considération.

Je pense effectivement qu'il est possible que l'on ait besoin de la Subvention salariale d'urgence bien au-delà de juin 2021, peut-être dans quelques secteurs bien précis et des entreprises que nous pourrions cibler ensemble. Dans le cas des festivals et des événements, cela me semble évident.

[Traduction]

Le président: Monsieur Ste-Marie, vous devrez vous partager 30 secondes réparties entre la question et la réponse.

[Français]

M. Gabriel Ste-Marie: D'accord.

Monsieur Roy, vous disposez d'une minute pour ajouter des commentaires.

M. Martin Roy: Je suis allé assez souvent à Joliette, dans votre circonscription, monsieur Ste-Marie.

Le Festival de Lanaudière est extraordinaire. C'est le plus grand festival de musique classique au Canada. Les organisateurs de cet événement ont justement eu de bonnes nouvelles, hier. La baisse de leur subvention a été annulée. En principe, cette année, ils devaient perdre 30 000 \$. La correction apportée par l'intermédiaire de l'énoncé économique est une bonne nouvelle pour ce festival en particulier, mais aussi pour bien des festivals au Canada.

M. Gabriel Ste-Marie: Oui. De plus, son nouveau directeur est très dynamique.

Je vous remercie.

[Traduction]

Le président: Merci à vous deux.

Nous allons passer à M. Boulerice, qui sera suivi de M. Falk.

Monsieur Boulerice, vous avez six minutes.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Nous sommes tous très conscients des répercussions que la pandémie a eues, non seulement sur le plan sanitaire, mais aussi dans le domaine économique. Dans cette réunion, nous avons déjà évoqué des secteurs un peu plus touchés que d'autres. Nous avons parlé de ceux de la restauration et de l'hôtellerie. J'y ajouterais ceux du tourisme, du transport aérien et de l'aéronautique.

Je vais aborder le secteur culturel, et mes premières questions s'adresseront à M. Smith.

Monsieur Roy, ne vous inquiétez pas; je vais revenir à vous plus tard.

Monsieur Smith, quel est l'état de la situation pour ce qui est des membres de votre organisme, soit la Coalition canadienne des arts?

Pensez-vous que ce qui a été annoncé hier, dans le cadre de la mise à jour économique, donnera un second souffle à votre secteur?

[Traduction]

M. Charles C. Smith: Oui.

La situation de nos membres est assez précaire — comme FAME, dans un certain sens, mais peut-être à un niveau différent.

Essentiellement, les artistes ne peuvent pas faire de prestations. Dans de nombreux cas, ils ne peuvent pas répéter. Leur revenu provient principalement des prestations, de la création, des répétitions, etc. Sans cela, ils vivent une période plutôt sombre à l'heure actuelle et sont très préoccupés par ce que l'avenir leur réserve.

Pendant que la subvention salariale est en vigueur et que la PCU est maintenue, on se pose des questions pour la suite et pour ce qui est de savoir si c'est un supplément suffisant durant la crise actuelle.

Nous avons vu que des lieux de diffusion petits, moyens et grands sont fermés en ce moment. Par conséquent, ce n'est pas juste la perte de revenu; il y a aussi la question de savoir quelles sont les possibilités pour le public de voir des arts de la scène.

Une question qui a été posée plus tôt et qui doit, à mon avis, être soulignée, c'est que même avec un vaccin, nous ne savons toujours pas quelle confiance le public aura pour se rendre dans des salles afin d'y voir des performances en direct. À quel point les gens seront-ils vraiment à l'aise? Vont-ils attendre de voir l'efficacité du vaccin et ce genre de choses?

Ce sont de très grandes préoccupations. Nous sommes très préoccupés au sujet des artistes marginalisés — c'est-à-dire les artistes autochtones, les artistes de couleur et les artistes malentendants et handicapés. Ils s'accrochent déjà comme ils le peuvent et ils trouvent maintenant la situation incroyablement difficile, parce qu'ils ont été les derniers à entrer dans le système de financement, pour ainsi dire. Par conséquent, ils ont été plus éprouvés que d'autres.

• (1750)

[Français]

M. Alexandre Boulerice: Je vous remercie, monsieur Smith.

Hier, une aide supplémentaire a été annoncée; M. Roy en a parlé un peu plus tôt. Il y a plusieurs mois, j'avais écrit au ministre du Patrimoine canadien pour demander des fonds qui seraient consacrés au monde du spectacle et aux activités culturelles. Je suis content qu'un pas dans la bonne direction ait été fait. Nous avons également exercé des pressions à cet égard.

Monsieur Smith, vous avez parlé d'une idée intéressante pour tout le monde des artistes, des artisans et des techniciens. C'est le concept du revenu minimum garanti, ou du revenu de base, qui mettrait en place un certain filet de sécurité sociale. Au NPD, cette idée nous intéresse et nous l'explorons. Ma collègue de Winnipeg-Centre a d'ailleurs déposé une motion à ce sujet.

J'aimerais savoir comment cela pourrait s'appliquer à vos membres. Comment cela pourrait-il donner plus de sécurité à tout le monde culturel, c'est-à-dire aux artistes et aux artisans?

[Traduction]

M. Charles C. Smith: Je n'ai pas vu la motion particulière, mais je soupçonne que si c'est à propos d'un revenu de base universel, elle serait fortement appuyée par le milieu artistique. Un certain nombre de sondages, y compris le nôtre, ont montré que les artistes voient cela comme une exigence réelle pour subvenir à leurs besoins non seulement durant cette période-ci, mais dans l'avenir.

Nous ne savons vraiment pas pendant combien de temps la pandémie aura des conséquences sur notre société. Nous pourrions perdre certains excellents travailleurs et secteurs de l'écologie artistique. Nous devons nous rappeler que nous nous sommes entendus pour dire que l'art consiste aussi à réunir des gens. C'est aussi une question de tourisme. Cela concerne aussi les restaurants et les hôtels, et les répercussions qu'ils ont sur l'économie. Nous croyons que, en raison de la diversité de notre population, nous avons un cadeau unique à offrir aux Canadiens et au monde. Nous devrions vraiment investir dans cela le plus possible pour nous assurer de pouvoir l'offrir au cours des prochains mois et des prochaines années.

[Français]

M. Alexandre Boulerice: J'ai une dernière question à vous poser, monsieur Smith.

Je ne sais pas si c'est une réalité dans toutes les provinces, mais les directives sont parfois un peu difficiles à suivre en ce moment.

Par exemple, ici, les centres commerciaux sont ouverts. Par contre, les théâtres, les cinémas et les musées sont fermés.

Comment cela touche-t-il la communauté culturelle? Comment les gens voient-ils cela? J'imagine qu'il peut y avoir un certain sentiment de frustration.

[Traduction]

M. Charles C. Smith: C'est une frustration incroyable. Ce n'est pas tant que les centres commerciaux et les magasins puissent être ouverts, car évidemment, les gens y vont. Cependant, il y a une ressemblance avec les musées et les galeries. La préoccupation touche les lieux pour les arts de la scène en particulier, où les gens seraient assis les uns à côté des autres. Dans notre recherche, nous avons par exemple remarqué que, en Allemagne, un orchestre symphonique, je crois, a arraché la moitié des sièges de son théâtre afin de pouvoir accueillir des prestations en direct. Bien sûr, cela a été fortement subventionné par le gouvernement allemand également.

On se pose de réelles questions par rapport au fait de savoir à quel moment les salles de spectacle seront en mesure d'ouvrir en toute sécurité. Cela va-t-il varier en fonction de la taille de la salle — petite, moyenne ou grande, comme une scène de 3 000 sièges, par exemple, par rapport à une salle qui accueille 100 personnes?

Je tiens à souligner une chose que nous avons mentionnée: il doit y avoir une stratégie de commercialisation pour convaincre les Canadiens que les salles sont sécuritaires ou pour les encourager à essayer. Nous croyons que le gouvernement et les organisations artistiques devraient collaborer pour dire: « Oui, nous travaillons ensemble pour nous assurer que l'environnement est sécuritaire et nous vous encourageons à saisir l'occasion parce qu'il y a en place un EPI et des désinfectants, que nous nous sommes occupés des vestibules et du devant de la maison, etc. ».

Le président: Merci à vous deux.

Nous allons passer à M. Falk pour cinq minutes et nous terminerons par Mme Dzerowicz pour les cinq dernières minutes.

M. Ted Falk: Merci, monsieur Easter.

Madame Sullivan, j'aimerais vous poser quelques questions au sujet de votre exposé.

Vous avez dit qu'une des difficultés continues dans votre industrie est la pénurie de main-d'œuvre. Nous savons que le gouvernement fédéral a distribué des milliards de dollars, payant des gens pour qu'ils restent à la maison. Comment cela a-t-il influencé votre industrie?

• (1755)

Mme Kathleen Sullivan: Ce facteur a certainement contribué à nos difficultés sur le plan de la main-d'œuvre. Quand la COVID-19 a commencé, nous avons une pénurie de main-d'œuvre, et notre taux d'inoccupation est maintenant de 10 % à n'importe quel jour; cela a donc été difficile. Dans certaines circonstances, les entreprises ont eu l'impression qu'elles avaient du mal à pourvoir des postes en raison d'une partie du soutien qui avait été offert. Assurément, le problème est plus complexe que cela, cependant, donc je ne mettrais pas tout cela sur ce compte. Cependant, nous voyons assurément la dichotomie entre un taux d'inoccupation aussi élevé dans une industrie tandis que nous faisons aussi face à un taux de chômage aussi élevé dans l'économie générale.

M. Ted Falk: Exact.

Nous avons entendu dire par notre groupe de témoins précédent que les niveaux d'emploi ont augmenté et que les gens recherchent des emplois bien rémunérés, et je sais que votre industrie est très bonne pour créer des emplois à temps plein et bien rémunérés pour les gens.

Mme Kathleen Sullivan: Nous employons environ 300 000 personnes, et cela va des cadres à des experts en commercialisation, en passant par des chercheurs en alimentation. La grande majorité de nos travailleurs, en fait, est ce que nous appelons des travailleurs en alimentation de première ligne, soit les gens auxquels vous pensez sur la chaîne de montage, les bouchers. Ces emplois stables et bien rémunérés sont très accessibles pour les gens qui peuvent avoir seulement des niveaux de compétences fondamentales. Cependant, nous avons des postes vacants dans tous les secteurs. Un des grands secteurs où nous avons un problème, c'est celui des métiers spécialisés, où nous voyons un énorme déficit dans l'ensemble du secteur manufacturier. Je dirais que toutes les industries de la fabrication du Canada s'exposent à un grand risque si nous ne commençons pas à combler ce déficit.

M. Ted Falk: Oui, nous devons mieux combiner la main-d'œuvre et la demande.

Beaucoup de vos fabricants et vos transformateurs ont dû rediriger leur approvisionnement, de l'industrie de la restauration à l'industrie du détail. Pouvez-vous parler un peu des complexités que ce changement a causées pour votre industrie? Elle a certainement dû se réoutiller. Elle doit créer et fabriquer des emballages différents. Quel genre de stress cela a-t-il exercé sur l'industrie?

Mme Kathleen Sullivan: Cela a été très stressant. Vous devez vous rappeler que, dès le jour où la pandémie a été déclarée en mars, les entreprises du secteur alimentaire n'ont pas fermé. Soudainement, 7 000 entreprises alimentaires du pays sont devenues expertes en épidémiologie et dans la façon de protéger les travailleurs contre une pandémie. Le coût de toutes les mesures que nous avons mises en place — l'EPI, les séparateurs de plexiglass, le nettoyage supplémentaire, le ralentissement des lignes de production pour que vous puissiez espacer les gens — s'est élevé à environ 800 millions de dollars, donc cela a eu des conséquences majeures pour le secteur.

M. Ted Falk: Le gouvernement a parlé de fournir une aide financière aux entreprises qui doivent se réoutiller et tout cela en

échange d'une participation financière. Combien de vos associations membres veulent abandonner leur participation financière dans leur entreprise?

Mme Kathleen Sullivan: Je ne crois pas que quiconque veuille le faire.

M. Ted Falk: Je crois que vous avez raison; je crois qu'aucune d'entre elles ne veut faire une telle chose.

Mes électeurs m'ont dit que le prix des aliments dans les épiceries a beaucoup augmenté au cours de la dernière année. Vos transformateurs et vos fabricants confirmeraient-ils que leurs clients, le secteur du détail, ont augmenté leurs prix de façon importante?

Mme Kathleen Sullivan: Je peux seulement parler des prix qui sont payés par les détaillants, et je crois que ce que nous avons découvert, c'est un plafonnement des prix. De fait, certaines de nos entreprises ont dit que les détaillants leur disent de ne même pas essayer de refiler une augmentation de prix, ce qui met évidemment les fabricants alimentaires entre les deux. Au final, ces pressions sur les coûts peuvent être exercées sur les agriculteurs également, ce qui, à mon avis, ne profite à aucun Canadien ni à la sécurité de notre chaîne alimentaire.

M. Ted Falk: C'est ce que je soupçonnais. Moi aussi, je me disais, du point de vue de la fabrication, que le prix était assez stable. Nous savons du côté du détail que les chaînes d'alimentation se sont certainement montrées opportunistes en augmentant leurs prix; pourtant, le gouvernement leur donne toujours 12 millions de dollars pour moderniser leurs réfrigérateurs. Cela semble seulement un peu étrange.

Mme Kathleen Sullivan: Une grande préoccupation pour nous en ce moment, que la plupart d'entre vous ont suivie, c'est que les détaillants ont augmenté de façon arbitraire les frais pour les transformateurs alimentaires et les fournisseurs. Nous sommes dans une position où nos coûts ont augmenté de près de 1 milliard de dollars. Nous ne pouvons pas refiler l'augmentation des prix par l'intermédiaire du commerce de détail, et en plein milieu d'une pandémie, les détaillants nous demandent de les payer afin qu'ils puissent apporter leurs améliorations en matière d'immobilisations. Nous constatons d'incroyables pressions sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Ce n'est tout simplement pas viable.

M. Ted Falk: Merci beaucoup, madame Sullivan. Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

Par rapport à ce dernier point, je peux vous dire que ce qu'une chaîne alimentaire a fait à l'Île-du-Prince-Édouard a coûté à notre petit producteur laitier 2 millions de dollars de ses bénéfices. Cela montre la gravité de cette situation, et ce n'est pas une grande coopérative laitière.

Les cinq dernières minutes seront pour vous, madame Dzerowicz. C'est à vous.

• (1800)

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les intervenants de leur excellent exposé aujourd'hui. Tout ce dont vous avez parlé est très important.

Je vais reprendre là où M. Falk s'est arrêté, avec Mme Sullivan.

Madame Sullivan, merci beaucoup d'être ici. J'ai passé beaucoup de temps dans le secteur des compétences et de la main-d'œuvre, ainsi que dans celui de l'immigration, comme vous le savez peut-être. Je crois que lorsque les gens parlent d'aliments et de boissons, ils pensent aux travailleurs agricoles ou bien à la première ligne qui vend les produits, mais il y a une foule d'autres travailleurs. Pouvez-vous donner quelques exemples de plus de gens dont nous parlons, particulièrement de ceux qui nous manquent?

Mme Kathleen Sullivan: Nous parlons de postes de premier échelon dans les entreprises alimentaires. Dans toute installation de fabrication, si vous pensez à la chaîne de montage par excellence, nous cherchons des gens qui pourraient travailler dans cette chaîne — ajouter la noisette aux Ferrero Rocher, par exemple. Pensez aux techniciens. De plus en plus de nos usines sont automatisées, et nous avons donc besoin de techniciens informatiques pour calibrer tous les équipements. Nous avons besoin de gens de métier qualifiés, d'électriciens, de mécaniciens-monteurs, de chercheurs en alimentation, de spécialistes du marketing et de cadres. Nous sommes probablement une des industries les plus diversifiées pour ce qui est de l'embauche, et nous avons franchement besoin de gens dans l'ensemble de l'industrie. En ce moment, comme je l'ai dit, il nous manque environ 30 000 personnes, et toutes les entreprises embauchent.

Mme Julie Dzerowicz: J'ai deux autres questions pour vous, puis je dois m'adresser à d'autres personnes.

Croyez-vous que c'est un problème de main-d'œuvre ou de salaire?

Mme Kathleen Sullivan: C'est complexe; c'est un certain nombre de choses différentes. Assurément, ce que nous trouvons, c'est que la plupart des emplois paient probablement un peu plus que le salaire minimum, mais ce sont assurément des postes de niveau inférieur moins bien rémunérés. Une des grandes difficultés que nous voyons, c'est que, quand vous êtes dans une industrie qui exerce toute cette pression sur vos coûts et sur ce que vous pouvez payer, c'est très difficile d'augmenter les salaires.

Aussi, beaucoup de nos usines se trouvent dans des régions où les salaires pourraient être bons, mais si vous vous trouvez en banlieue de Toronto, c'est très difficile pour les gens. Il y a des facteurs complexes qui entrent en jeu ici que nous devons vraiment explorer. Je crois que le grand défi, c'est que nous avons le plus grand secteur manufacturier au pays, et nous ne nous attaquons pas à ce problème.

Mme Julie Dzerowicz: Ma dernière question est la suivante: à votre avis, comment pouvons-nous régler le problème? Croyez-vous que tout cela sera réglé à l'interne? Le ministre Mendicino a mentionné une augmentation des niveaux d'immigration. Croyez-vous que nous réglerons le problème avec certains des chiffres de l'immigration interne ou croyez-vous que c'est un ensemble de ces choses?

Mme Kathleen Sullivan: Ce sont les deux. Il s'agit notamment d'examiner les Canadiens et de voir s'il y a des groupes sous-représentés dans notre effectif — des femmes, des personnes de couleur, des personnes handicapées, des personnes issues des Premières Nations. Nous pouvons examiner les obstacles auxquels sont en butte ces personnes pour ce qui est de réellement entrer sur le marché du travail afin que nous puissions recourir à elles. Il s'agit aussi de recycler les gens.

Au bout du compte, toutefois, lorsque la COVID a commencé, nous avons un déficit sur le plan de la main-d'œuvre au pays. Nous

devons absolument examiner nos programmes d'immigration et comprendre comment voir non seulement le nombre total de gens que nous faisons venir au pays, mais quelles compétences nous apportons. Ne l'oublions pas: nous n'avons pas seulement besoin de médecins et d'informaticiens; nous avons besoin de l'ensemble du spectre. Nous devons faire venir ces gens, parce que nous en avons désespérément besoin.

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup.

Mon prochain commentaire, et peut-être une légère question, s'adresse à M. Smith.

Je veux juste dire que parce que je suis choyée de me trouver dans une circonscription où se trouvent des tonnes d'artistes et de gens dans le secteur culturel, je vous suis très reconnaissante de votre exposé et de vos recommandations. Vous avez été très clair. Vous nous avez parlé de votre première recommandation, de la réouverture. Je crois que les recommandations deux, trois et quatre sont très claires par rapport à ce dont vous avez parlé.

Peut-être pourriez-vous passer 15 secondes sur votre dernière recommandation, soit de faire participer le secteur privé et d'augmenter le crédit d'impôt pour don de bienfaisance. Peut-être pourriez-vous nous en parler pendant quelques secondes, puis j'aurai une dernière question.

M. Charles C. Smith: Certainement.

Un certain nombre des organisations artistiques font du travail avec le milieu des affaires ou le milieu artistique tentent — avec beaucoup de succès — d'amener les entreprises à investir dans les arts. C'est vraiment une autre façon de fournir du financement aux arts: encourager des entreprises à le faire. Les avantages pour elles sont nombreux pour ce qui est des commandites et ainsi de suite. De plus, certains de nos artistes organisent, au sein d'organisations d'affaires, des ateliers qui inspirent vraiment leurs travailleurs à être de meilleurs collègues et ce genre de choses.

Ce sont des exemples de choses intéressantes qui seraient vraiment importantes à notre avis... pas le seul fait de dépendre du financement gouvernemental, mais la capacité d'accéder aux fonds du secteur privé plus facilement que nous le pouvons actuellement.

• (1805)

Mme Julie Dzerowicz: Merci beaucoup de cette réponse.

Ma dernière question s'adresse à M. Roy.

Le président: Soyez très brève, Julie. Nous allons enlever du temps à un autre comité.

Mme Julie Dzerowicz: C'est très rapide, pas d'inquiétude.

Monsieur Roy, 15 salles de spectacle ont fermé dans la ville de Toronto. Avez-vous une recommandation précise par rapport à la façon dont nous pouvons réagir à ce problème à l'échelon fédéral?

[Français]

M. Martin Roy: Je ne suis pas sûr de comprendre le sens de la question. Vous parlez d'endroits. Le sens a peut-être été perdu lors de l'interprétation de vos propos.

[Traduction]

Mme Julie Dzerowicz: Quinze salles de spectacle ont fermé à Toronto. Comment pourrions-nous réagir au problème à votre avis?

[Français]

M. Martin Roy: C'est une catastrophe.

Je pense que l'une des recommandations de FAME est de s'attacher aux déficits des organisations culturelles. C'est bien d'avoir des prêts. On les accueille et on les aime, mais il faut aussi que le gouvernement intervienne et soutienne les organisations culturelles. Il doit effacer leurs déficits.

[Traduction]

Le président: D'accord, nous devons terminer la séance ici. Je sais que le temps est compté. Dans le cadre de notre nouvelle situation avec Zoom, nous ne pouvons pas gruger le temps d'un autre comité.

Au nom de tous les membres du Comité, j'aimerais remercier les intervenants qui ont comparu devant nous moyennant un très court préavis.

De plus, je vous remercie de vos mémoires présentés au printemps. Vos témoignages aujourd'hui et vos mémoires seront pris en considération tandis que nous tenterons de formuler quelques recommandations pour le budget en 2021.

Sur ce, nous verrons tout le monde à 15 h 30 jeudi pour accueillir quelques groupes de témoins supplémentaires.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>